



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

ASSISES TRANSFRONTALIÈRES
des élus du Grand Genève

Genève, le 9 novembre 2023



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL

GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain



Assises transfrontalières des élus du Grand Genève

Le jeudi 9 novembre 2023 à 17h30

Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville Genève

PROGRAMME

THEME : gestion de la ressource de l'eau au niveau de la région franco-valdo-genevoise

17H30 : ouverture des Assises

- Mot de bienvenue des trois co-présidents
 - M. Laurent Miéville, président du Grand Conseil du Canton de Vaud
 - M. Christian Dupessey, président du Pôle métropolitain du Genevois français
 - Mme Céline Zuber-Roy, présidente du Grand Conseil de la République et Canton de Genève

17H45 : présentations sur la thématique de la ressource de l'eau au niveau de la région franco-valdo-genevoise

- M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte (devenu le Pôle métropolitain du Genevois français)
- M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, Office cantonal de l'eau, Département du territoire, Genève
- M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur de la Chaire Unesco en hydrologiques

18H30 : table ronde et questions du public

En présence de :

- M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur de la Chaire Unesco en hydrologiques
- M. Gabriel Doublet, président Annemasse Agglo
- Dre Nicole Gallina, secrétaire générale de la Commission internationale de la protection des eaux du Léman (CIPEL).
- M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte (devenu le Pôle métropolitain du Genevois français)
- M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

- M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, Office cantonal de l'eau, Département du territoire, Genève
- Mme Sibylle Vermont, cheffe suppléante de la section Affaires globales de l'Office fédéral de l'environnement

Modératrice : Mme Zelda Chauvet

19H30 : conclusion

- Mme Zelda Chauvet

19H45 : apéritif dînatoire

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

Salle du Grand Conseil
Hôtel de Ville Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Accès transport publics

Arrêt TPG Place de Neuve

Parking le plus proche

Parking Saint-Antoine





M^{me} Céline Zuber-Roy, présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Messieurs les coprésidents,

Mesdames les élues à l'Assemblée nationale et au Sénat de la République française,

Mesdames et Messieurs les députés genevois et vaudois,

Madame la sous-préfète,

Mesdames et Messieurs les élus municipaux français, vaudois et genevois,

Mesdames et Messieurs les membres des administrations et collectivités locales françaises, suisses, vaudoises et genevoises,

Mesdames et Messieurs les intervenants,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans la salle du Grand Conseil genevois pour la huitième édition des Assises transfrontalières des élus du Grand Genève ! Cette enceinte où se déroulent nos débats a été rénovée, puis inaugurée il y a un peu plus d'une année.

Après avoir, lors des précédentes éditions, discuté gouvernance, culture, fiscalité, mobilité, aménagement, santé et participation citoyenne, nous avons retenu comme thème pour cette année l'eau et sa gestion à l'échelle de notre région. Quel meilleur sujet que celui de l'eau pour transcender les frontières nationales et cantonales qui nous séparent – ou nous rassemblent, c'est selon ? L'eau se joue des frontières ; parfois, c'est un cours d'eau qui marque la frontière, mais aucune frontière n'arrêtera jamais un cours d'eau.

Lorsqu'on regarde la carte de notre région, on pourrait de prime abord avoir l'impression que notre espace dispose d'abondantes ressources en eau et que, partant, il n'est pas nécessaire de prévoir l'organisation de sa gestion ou de son partage. L'actualité récente nous a montré que cette image est trompeuse et qu'il est nécessaire d'œuvrer au maintien et au développement des mécanismes de gestion de cette ressource indispensable à la vie.

Je pense d'abord à sa qualité : il s'agit de préserver l'eau potable distribuée sur le réseau ou commercialisée. La réputation de l'eau d'Evian, de celle de Thonon ou encore des sources d'Henniez n'est plus à faire. Même si la qualité des eaux du Léman s'est grandement améliorée, les hivers doux ne permettent plus le grand brassage qui avait fréquemment lieu par le passé, ce qui peut avoir un impact à moyen terme.

Il y a également la quantité à disposition. Trop longtemps, nous avons cru nos ressources inépuisables en raison de la position de Genève au confluent du Rhône et de l'Arve. Or, au cours des étés passés, la Drize a dû être

alimentée avec l'eau potable du réseau afin d'éviter son assèchement complet ; des régions en France et en Suisse ont connu des restrictions d'utilisation. La gestion des débits constitue un enjeu pour l'avenir : il sera nécessaire de trouver des accords entre les partenaires en amont et en aval pour assurer la couverture de chacun ou, si l'on est moins optimiste, répartir équitablement les volumes en fonction des pénuries qui pourraient se produire.

Comme cela a été écrit dans un récent ouvrage, la gouvernance du Grand Genève est un défi qu'il importe de relever. La rencontre d'aujourd'hui n'a pas la prétention d'apporter des solutions concrètes et immédiates, mais vise à permettre sensibilisation et échanges pour répondre aux challenges de demain, car nous sommes tous concernés, nous devons construire ensemble ce bassin de vie commun.

Je nous souhaite des discussions fructueuses tout en remerciant les intervenants d'avoir accepté notre invitation. A présent, je cède la parole à M. Laurent Miéville, président du Grand Conseil vaudois et coprésident des Assises.

M. Laurent Miéville, président du Grand Conseil du canton de Vaud.
Merci beaucoup, Madame la présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève. Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être ici ce soir en tant qu'unique – à ma connaissance et pour l'instant – représentant vaudois de la députation. Je suis un peu le dernier passager de l'autobus ; comme vous le savez, nous avons connu quelques soucis de transport durant toute la journée. En plus des retards déjà conséquents ce matin – mais la situation est en train de s'arranger –, les choses ont été compliquées pour mes collègues, lesquels devaient aussi, en partie, être présents au Parlement des filles qui se tient actuellement dans la salle du Grand Conseil vaudois.

En effet, une centaine de jeunes filles sont, pour une journée, députées au parlement. J'ai eu l'honneur de présider cette assemblée que j'ai dû quitter au beau milieu pour venir vous rejoindre. Je souhaite en tout cas excuser mes collègues qui ne sont pas encore là, et j'espère être à la hauteur des attentes que vous nourrissez vis-à-vis des Vaudoises et des Vaudois. Encore une précision : voilà vingt-cinq ans que je travaille à l'Université de Genève, donc c'est tout de même en voisin un peu particulier que je viens vous voir !

Je tiens à remercier les partenaires avec lesquels nous avons collaboré, en particulier la collègue à ma gauche... (*L'orateur désigne M^{me} Céline Zuber-Roy.*) ...qui a énormément œuvré pour cette séance. Je suis ravi de constater que tout ce travail a abouti à la réunion de ce soir, laquelle s'annonce fort intéressante, surtout avec le panel relevé d'intervenants. L'eau

est un thème qui m'est cher, puisque je suis Vert'libéral. D'ailleurs, je porte sur moi un stylo Caran d'Ache aux couleurs du Léman. (*L'orateur sort un stylo de sa poche et le montre à l'assemblée.*) J'ai pensé que c'était une bonne occasion de le prendre avec moi pour marquer mon attachement à notre beau lac.

Dernièrement, j'ai assisté à l'inauguration du téléphérique du Salève avec certains des collègues ici présents, et ce qui m'a frappé, c'est que quand on se trouve en haut et qu'on admire le panorama, l'ensemble du bassin s'offre à nous dans toute sa splendeur : le canton de Vaud, le canton de Genève, la partie française. On voit jusqu'au massif du Mont-Blanc ! C'est là qu'on prend conscience que ce bassin n'a pas de frontières. Alors il y a de l'eau, c'est vrai, on peut le voir aussi, mais on constate surtout à quel point il s'agit d'un lieu de vie, un lieu de vie commun sans frontières visibles.

Voilà peut-être l'un des objectifs du travail que nous devons effectuer – que nous effectuons, que vous effectuez déjà –, à savoir essayer de diminuer l'impact de ces frontières, de les rendre le plus transparentes possible pour les gens qui vivent dans cette région de sorte à éviter les problèmes ; il était question de mobilité pour moi aujourd'hui, mais cela peut aussi concerner l'affectation des ressources en eau ainsi que leur utilisation.

Je me réjouis de suivre les discussions qui auront lieu ce soir et je reprendrai peut-être la parole plus tard pour poser des questions, puisque c'est un sujet qui m'intéresse. Merci beaucoup pour votre présence ! Je repasse la parole à notre présidente de séance.

M^{me} Céline Zuber-Roy, présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève. Je vous remercie et je la transmets à M. Christian Dupessey, président du Pôle métropolitain du Genevois français et coprésident de ces Assises.

M. Christian Dupessey, président du Pôle métropolitain du Genevois français. Merci, Madame la présidente. Je tiens d'abord à m'associer aux salutations que vous avez adressées il y a quelques instants et à dire combien je suis honoré, voire impressionné, de me trouver à la tribune du Grand Conseil de la République et canton de Genève. C'est un grand honneur pour moi comme pour tous les collègues français qui, j'en suis persuadé, apprécient d'être présents dans cette magnifique salle. Merci à vous !

Je serai sans doute légèrement plus long que mes deux préopinants, Mesdames et Messieurs, parce qu'on m'a demandé de mettre en évidence, avant de laisser s'exprimer le panel de personnalités placées devant nous, quelques éléments sur la thématique d'aujourd'hui.

Je voudrais repartir d'un événement que vous connaissez tous. Le 23 juin 2022, l'assemblée du GLCT du Grand Genève a adopté la charte « Grand Genève en transition » ; l'ensemble des partenaires français et suisses – et ils sont nombreux au GLCT, il y a huit structures, quatre françaises et quatre suisses – l'ont signée début janvier 2023. Ce document comprend dix grands objectifs.

Ces grands objectifs, bien sûr, placent la transition écologique au cœur de la politique d'aménagement de notre territoire commun. Ensemble, nous avons pris conscience – et nous sommes un grand nombre – de combien le développement actuel du Grand Genève empiète sur les ressources naturelles, notamment dans le domaine de l'eau. C'est cette réflexion qui nous a amenés à faire le choix du thème de ce soir.

Je vais citer quelques chiffres très simples pour lancer le débat. En 2020, plus de cent millions de mètres cubes d'eau ont été prélevés, soit 270 000 mètres cubes par jour en moyenne. Et la croissance démographique annoncée – espérée pour certains, redoutée pour d'autres – de +27% d'habitants en 2040 générera encore, si c'est le cas, une augmentation des besoins en eau. Les sécheresses de ces dernières années ont révélé que le fameux château d'eau de l'Europe que nous étions jusque-là commence à s'épuiser. Cette ressource peut ou pourrait devenir rare, son usage doit donc être parcimonieux.

L'un des objectifs de la charte « Grand Genève en transition » consiste à – c'est inscrit très clairement – « préserver l'intégrité du réseau hydrographique et des ressources en eau ». D'ailleurs, c'est le sens du projet PACTE lancé également par le GLCT du Grand Genève : il s'agit de poser la première pierre d'une démarche dans ce domaine à travers l'élaboration d'une stratégie qui devrait, dès 2024, déboucher sur un plan d'action commun à l'ensemble des partenaires genevois, vaudois et français. L'eau occupera une place centrale à cet égard.

Comme l'expliqueront nos amis et collègues assis devant nous, nous ne partons pas de rien, des actions importantes ont déjà été mises en place. Il convient cependant, si l'on veut garantir et développer les conditions d'une gestion durable et équitable des ressources en eau à l'échelle de notre agglomération, d'accroître significativement nos capacités d'anticipation et nos modes de collaboration transfrontalière.

En effet, nous nous sommes rendu compte qu'en cas de crise – de sécheresse, par exemple –, nous n'avons pas les mêmes réglementations des deux côtés de la frontière. Voici une situation qui a pu gêner, voire choquer : le canton de Genève n'a pas les moyens de limiter l'utilisation d'eau potable

alors qu'en France, à la demande de la préfecture et des élus, il est possible d'en rationner la consommation, d'interdire tel ou tel usage. Il s'agit là d'un aspect sur lequel nous devons avancer ensemble.

Il y a également un enjeu important de lutte contre les polluants émergents. Nous savons que nous sommes concernés, notamment par ce qui a pu se passer à quelques reprises dans l'Arve. Il nous faut ainsi mettre en œuvre ces orientations et développer des mesures dans la perspective d'une gestion équilibrée à l'échelle de notre agglomération. Nous disposons d'ores et déjà de certains mécanismes qu'il faut pousser plus loin afin de relever les nouveaux défis autour des cycles de l'eau – aussi bien le petit que le grand cycle de l'eau.

Je relèverai deux éléments cruciaux ; il y en a de nombreux, les prochains intervenants en évoqueront certainement d'autres, mais pour ma part, je me félicite d'abord qu'il y ait, entre l'agglomération d'Annemasse et Genève, une volonté commune de traiter les micropolluants rejetés dans l'Arve. A un kilomètre – même pas, quelques centaines de mètres – de la station d'épuration de Villette se situe la STEP française d'Ocybèle, et c'est en reliant ces deux usines que l'on parviendra à lutter contre les micropolluants. C'est d'ailleurs une autre différence entre les deux pays : il est obligatoire en Suisse d'éliminer ces substances, mais pas en France. Grâce au travail entrepris, nous allons pouvoir y œuvrer ensemble.

D'autre part, j'ai lu dans la presse – hier ou aujourd'hui – que la CIPEL, organe de protection des eaux lémaniques que nous connaissons tous, souhaite doter le lac Léman d'une personnalité juridique afin de mieux le protéger. Voilà un bel exemple de ce que nous sommes assurément capables d'accomplir ensemble aujourd'hui, parce que les bouleversements liés au changement climatique nous imposent d'améliorer nos capacités d'anticipation, nos actions préventives, notre gestion coordonnée. Les périodes de sécheresse que nous avons vécues – ce n'est pas parce qu'il pleut aujourd'hui qu'il n'y a pas de sécheresse, il faut bien avoir en tête la différence entre climat et météo – exigent une maîtrise des risques par une action déterminée et organisée.

Un mot enfin pour mentionner un aspect qui nous tient à cœur, à nous Français, à savoir la coopération décentralisée. Certes, nous devons gérer notre propre territoire, mais nous avons également à observer ce qui se passe ailleurs, dans d'autres régions. L'eau constitue un vecteur de paix, et à l'heure actuelle, notre monde en a bien besoin. Côté français, aussi bien le Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo que la communauté de communes Faucigny-Glières mènent depuis des années des actions de coopération décentralisée dans des pays comme Madagascar ou le Sénégal, et le canton

de Genève soutient certaines de ces opérations et y participe. Là encore, il s'agit d'un axe important à mettre en avant.

Mesdames et Messieurs, je souhaite que cette réunion soit fructueuse. Nous ne nous arrêterons pas de discuter après ce soir, et il me tient à cœur de le souligner. Parfois, on reproche aux élus de commencer à parler, puis de s'arrêter en beau chemin. Non, nous n'allons pas en rester là, puisque dans les semaines qui viennent, un séminaire politique important rassemblera les élus du Grand Genève ; il s'agira de nous interroger sur le type de développement que nous voulons pour l'agglomération, et qui dit type de développement, dit type d'utilisation des ressources naturelles, donc de l'eau.

Un autre séminaire politique sera proposé par le GLCT du Grand Genève au début de l'année 2024 sur la refonte du protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau qui existe aujourd'hui dans le cadre de la communauté transfrontalière de l'eau. Dès lors, les travaux que nous menons ce soir auront des suites, j'en suis certain, et déboucheront sur des actions très concrètes. Je vous souhaite une très belle soirée de réflexion.

M^{me} Céline Zuber-Roy, présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève. Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole à M^{me} Zelda Chauvet, qui introduira les présentations et animera la table ronde.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Madame la présidente, merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis ravie d'être là aujourd'hui pour accompagner cette table ronde, qui se déroulera en deux temps. Nous aurons tout d'abord la chance d'avoir trois présentations qui poseront le contexte et les enjeux historiques, actuels et à venir. Puis, dans un deuxième temps, nous ouvrirons la discussion et vous aurez l'occasion de poser vos questions. Tout de suite, je donne la parole à M. Bernard Gaud.

M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte. Bonsoir à tous. On m'a demandé, en tant que vétéran, de vous donner quelques éclairages sur des points clés des trente dernières années de la gestion de l'eau transfrontalière et je le fais avec plaisir. Je ne vais pas vous parler en théorie, car la gestion transfrontalière n'est pas une hypothèse universitaire, mais une réalité concrète de tous les jours. J'aimerais commencer en évoquant deux anecdotes marquantes de ma vie qui le démontrent.

Je vous expliquerai tout d'abord pourquoi j'ai été embauché à Annemasse il y a bien longtemps. Quand on travaille dans la station d'épuration située très proche de la frontière, on travaille sur des eaux françaises. Ailleurs en

France, ces eaux resteraient françaises, mais là, dès qu'elles sont sorties de la station, ces eaux passent en Suisse. Des eaux qui normalement sont destinées à du poisson français se retrouvent donc destinées à du poisson suisse. Je peux vous dire que ça change tout. Pourquoi j'ai été embauché ? Parce que cette station avait été construite dans les années 70 et qu'on avait un peu oublié de dire aux élus que quand vous faites fonctionner une station d'épuration, mieux elle marche, plus elle retient. L'eau entre et sort, mais les boues, elles, restent. On n'avait pas tout à fait imaginé ce qu'on pouvait faire de ces boues. Il y a eu des problèmes difficiles. En particulier, à certains moments, il y avait des surplus de boue qui ressortaient de la station d'épuration. Or, dans ces temps anciens, il y avait encore des rondes de douaniers. Vous savez qu'un douanier a l'œil aiguisé ! Quand les douaniers passaient et voyaient une eau très claire, ils étaient contents. Mais quand ils passaient et voyaient une eau toute noire, ils trouvaient ça bizarre. Ils en ont informé le canton de Genève, qui en a informé le ministère français, qui est lui revenu vers le préfet de Haute-Savoie, qui a ensuite posé des questions à Annemasse. C'est comme ça qu'on m'a recruté.

J'ai tout de suite découvert que dans notre région, certes le travail était contrôlé par les inspecteurs français de la qualité des eaux, mais que je devais aussi rendre des comptes à des voisins, que j'appelais les « Genevois genevois ». Je les appelle ainsi parce que dans le Grand Genève, il y a trois sortes de Genevois : les Genevois genevois, les Genevois français et les Genevois vaudois.

La deuxième anecdote que je voulais vous raconter se déroule au mois de février 1990. Un vendredi soir, à la veille de l'ouverture de la pêche, un chauffeur vient remplir les citernes de fuel lourd du Perrier à Annemasse. Il branche son tuyau, met en route sa pompe. La citerne se vide. Tout va très bien et il s'en va, heureux de son travail. Le problème est qu'il s'est trompé de citerne et qu'il a branché la citerne qui était déjà pleine. L'eau ressort évidemment par un événement, elle prend une canalisation de chauffage urbain, finit par rejoindre le collecteur d'eau pluviale et pollue ainsi l'Arve. Je ne vous dis pas, le lendemain matin, quelle était la réaction des premiers pêcheurs lorsqu'ils sont arrivés ! A Genève, bien évidemment, tous les instruments de contrôle étaient complètement perdus. Ce qui m'a marqué, c'est que j'ai dû non seulement rendre des comptes aux autorités françaises, mais aussi descendre à Genève dans la voiture du sous-préfet pour aller expliquer aux Genevois que le problème était circonscrit et qu'ils pouvaient maintenant être tranquilles. Je me souviens aussi que cette situation a donné le plaisir à mon équipe de passer une semaine dans le collecteur de

900 millimètres pour gratter à la spatule de peintre tout le tuyau de façon à s'assurer que rien ne repartirait à la prochaine crue.

A présent, quelques points historiques. On pourrait repartir de très loin, mais je remonterai à 1881. En 1881, chose étonnante, des moulins ont été installés sur le ruisseau des Eaux-Belles. La famille qui possédait ces moulins décide un jour de les vendre. La chronique historique dit qu'ils ont été rachetés par des rentiers genevois. Aujourd'hui, sans doute qu'on dirait que c'étaient des investisseurs. Ces investisseurs avaient déjà compris que le problème ne serait pas de concasser du blé, mais plutôt d'avoir accès à l'eau. Ils rachètent les moulins et les transforment. Les premiers clients, en 1882, ne sont pas les communes françaises, mais les communes suisses de Jussy et de Presinge. En 1883, on crée la société des Eaux-Belles qui est faite pour vendre de l'eau aux communes françaises et à la Suisse voisine. C'est bien symbolique de ce qui se passe dans notre territoire.

En 1950, la source des Eaux-Belles, qui avait été reprise en gestion publique, pose des problèmes. On fait des puits, mais ça ne suffit pas. On va enfin à Veyrier et on trouve deux magnifiques forages avec une eau belle. On ne se pose pas plus de questions et on se met à pomper. Les Genevois, de leur côté, pompent aussi. A Saint-Julien, à Viry, on commence à pomper. Tout va très bien, sauf qu'en 1970, le niveau de la nappe s'effondre et malheur à ceux qui sont sur les bords de la nappe – c'était notre cas à Annemasse –, car leurs pompes sont à sec. Quand vous avez 50 000 habitants et que les pompes sont à sec, ce n'est pas drôle. Du côté de Genève, on se dit qu'on ne peut pas abandonner cette nappe. M. Gad Emberger se lance dans cette opération. Il y avait à cette époque une seule usine de réalimentation de nappes dans le monde. M. Emberger se lance et l'usine est construite. Si la nappe franco-suisse est à 90% en Suisse, l'eau qui la réalimente vient de l'Arve, soit un bassin versant situé à 90% en France. Comment se mettre d'accord et réguler tout ça ? Il y a eu des négociations qui ont abouti à ce qu'on a appelé un arrangement, signé le 9 juin 1978. Le terme d'arrangement vaut la peine d'être retenu. On n'a pas parlé de convention, parce qu'on ne savait pas trop ce que c'était. Dans ce territoire, qu'on le veuille ou non, il faut s'arranger, il faut pouvoir se mettre d'accord. Cet arrangement a été une première mondiale. On est allé le montrer à l'ONU et moi-même je suis allé le montrer à l'OSCE à Vienne. Il intéressait tous les territoires où il y a des conflits autour de l'eau.

Tout le monde était content, sauf que dès le début, on a eu des problèmes avec des pollutions via la présence de chrome, de nickel et de cadmium. Il faut imaginer que cela se produisait deux, trois, voire quatre fois par semaine. Cela veut dire qu'on arrêtait toute l'installation, qu'on devait laver les filtres,

etc. Ce n'était pas possible. De nouveau, des négociations ont eu lieu. Bien évidemment, ce qui était visé était le traitement de surface dans la vallée de l'Arve. Ça n'a pas été simple de convaincre les industriels qu'ils étaient entièrement responsables. Nous avons fait des centaines et des centaines d'analyses avec une véritable équipe commando qui, chaque fois qu'une alerte arrivait de Genève, savait quel tampon relever pour identifier la branche et remonter jusqu'à l'usine. Pour finir, avec ce travail, on a réussi à n'avoir que trois ou quatre alarmes chrome par année et non pas par semaine, idem pour les problèmes d'hydrocarbures. Je le dis aux « Genevois genevois » : vous pouvez dorer vos vannes et en mettre trois là où il n'y en a qu'une, si l'eau qui arrive de France est inappropriée, on ne s'en sort pas. Il n'y a donc pas d'autre moyen que de travailler ensemble. Pour que ça marche, il faut des gens convaincus. Je le dis d'autant plus fortement que je m'adresse à des élus. Il faut des gens tenaces, qui sont là non pas pour faire de la figuration, mais pour apporter des solutions aux problèmes. Si on a réussi cela, c'est parce que dans la commission, il y avait des représentants des SIG et de l'administration genevoise ainsi que des Français. On se disait les choses, et c'est comme ça qu'on a pu avancer.

Vingt ans plus tard, soit en 1997, deux choses importantes se passent. Du côté suisse, c'est le début de toute l'épopée de la renaturation. En France, ce sont les contrats de rivière. Comme les rivières sont transfrontalières, il n'y a pas d'autre solution que de discuter. On finit par signer ce qu'on a appelé le Protocole d'accord transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois du 4 décembre 1997. La carte figurant à la page 8 de l'annexe 1 démontre qu'il s'agissait déjà d'une révolution copernicienne. Pourquoi ? Parce qu'on voit que dans le cadre de ce protocole et du périmètre visé, le Pays de Gex met sa signature à côté de la Haute-Savoie, ce qui n'était pas fréquent à cette époque. La carte englobe même un morceau du Chablais jusqu'à Douvaine. Sachant que le Chablais était une république indépendante et indivisible depuis des siècles, cela paraissait vraiment extraordinaire. C'était donc une grande avancée.

Ça a été les prémices des contrats de rivière avec la participation symbolique de l'Etat de Genève au contrat de rivière Arve. Cette participation était certes symbolique, mais elle s'est ensuite traduite par des contrats de rivière entre Arve et Rhône ainsi que par ceux du Pays de Gex. Le premier contrat de rivière entre Arve et Rhône était le premier contrat de ce type transfrontalier signé en France. On a eu le plaisir avec Robert Cramer d'aller au ministère. Ils nous ont fait monter dans des greniers. C'était un vieux bâtiment et je me souviens même qu'il y avait un petit trou dans le plancher à côté de Robert Cramer. (*Rires.*)

La carte de la page 10 de l'annexe 1 illustre que le périmètre sur lequel nous travaillons est un peu bizarre. Il y a le bassin versant de Genève et une partie de l'Arve. La frontière n'a rien à voir avec ça. J'ai parlé des contrats du Pays de Gex qui se poursuivent. Je peux vous garantir que ces contrats de rivière ne sont pas de longs fleuves tranquilles. Pourquoi ? C'était presque caricatural du travail transfrontalier : du côté de Genève, il n'y avait qu'une signature, mais du côté de la France, on a vu des signatures avec trois préfets, deux présidents de Conseil général, douze institutions, communautés de communes et syndicats. Il fallait réussir à mettre tout le monde d'accord. Malgré tout, on y est arrivé. Dans le domaine du transfrontalier, on est dans le registre du marathon et non pas du sprint. Cet accord avait été conclu pour une dizaine d'années. Il a donc fallu le renouveler. Jacques Lottaz, fonctionnaire à Genève et passionné, est venu me voir un jour. J'ai compris qu'à Genève, on aimait les accords-cadres qui permettent d'être bien en règle. Puis, il y a eu l'ami Wisard qui arrivait sur son scooter. J'aimais bien travailler avec lui parce qu'il était un peu anticonformiste. Ce nouvel accord a une durée de quinze ans. Là, on est dans le cadre du Grand Genève : on a une triple signature, avec celle des Vaudois qui sont enfin présents. Pour nous, Français, l'arrivée des Vaudois était agréable. Je ne sais pas pourquoi, mais nous nous sentons proches des Vaudois ! Ce qui était important, c'est qu'on dépassait la seule rivière, on parlait des milieux aquatiques. C'est un élément fondamental. Je m'étais battu aussi pour que le comité de suivi s'appelle « Communauté transfrontalière de l'eau ». Je trouvais ce nom beau, car l'eau n'appartient pas à des rivières, mais à une communauté. Je laisserai Gilles Mulhauser nous dire si cette communauté donne satisfaction ou pas.

Mesdames et Messieurs les « Genevois genevois », j'ai le regret de vous dire que vous êtes assaillis en permanence par des eaux françaises. Je n'y peux rien, c'est comme ça. La géologie et la géographie font qu'on ne peut pas ne pas travailler ensemble. L'eau se moque des frontières. On peut mettre tous les douaniers qu'on veut, même avec les yeux les plus avisés, ça ne servirait à rien. On peut créer tous les groupes de travail et toutes les commissions qu'on veut, s'ils n'ont pas envie de faire avancer les choses, les discussions n'avanceront pas, mais l'eau, quant à elle, continuera à vivre sa vie. Les problèmes d'eau ne sont pas derrière nous, mais devant nous, comme cela a déjà été évoqué avec les nouvelles pollutions. Qui aurait pu imaginer les conséquences des perchlorates il y a quelques années ? Le besoin grandissant de l'agglomération en eau potable reste encore, selon moi, le point le plus simple à régler, parce qu'il y a le lac à disposition. Durant toute la période dont je vous ai parlé, on n'a jamais imaginé les impacts du changement climatique. Il y a désormais des pointes de crue : malheur à ceux

qui sont à l'aval lors de ces pointes de crue. Il y a aussi les problèmes de température des rivières et la question de la géothermie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci, Monsieur Gaud. Je passe tout de suite la parole à M. Gilles Mulhauser pour sa présentation.

M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, office cantonal de l'eau, département du territoire, Genève. Bonsoir à tous. Je suis très content d'être avec vous ce soir. Merci également à M. Gaud d'avoir campé le décor. J'ai récupéré la politique publique de l'eau il y a huit ans. Je ferai donc bientôt partie des vétérans. Je vais essayer de vous expliquer de manière non exhaustive ce qu'on peut dire aujourd'hui des enjeux de l'eau en présentant cinq thèmes. Premièrement, je rappellerai la situation territoriale. Deuxièmement, je traiterai des questions qui se posent quand on ose parler de politique publique de l'eau, notions qui peuvent s'avérer utiles à approfondir dans les années qui viennent. Troisièmement, j'évoquerai la question de la hiérarchie des usages ou des services – il convient ici de déterminer si ces deux mots sont les mêmes, on est en effet habitué à dire « usages » et moins « services ». Quatrièmement, je présenterai le glissement des enjeux entre hier et demain. Je terminerai en analysant ce qui potentiellement nous manque aujourd'hui, en cherchant à savoir si la fameuse communauté transfrontalière de l'eau fonctionne de manière ajustée.

Comme l'a rappelé M. Gaud, la frontière du Grand Genève démontre l'imbrication et le fait que le réseau hydrographique n'est absolument pas genevois. Je souhaite en premier lieu dire que Genève est d'abord un canton agricole : arrêtons avec cette idée que Genève est un canton-ville ! Genève, c'est de l'agriculture sur 45%, un lac sur 15% et des cours d'eau et des forêts sur 15% du territoire. Avec ces trois éléments, 75% du territoire est d'abord rural et naturel. Il reste un tout petit peu de zone urbaine entre les arbres, soit un quart du territoire à Genève. C'est pire encore quand on regarde le Grand Genève : il n'y a plus que 13% de bâti.

C'est totalement un hasard et je n'ai rien commandé du tout, mais une manchette de la *Tribune de Genève* mentionne aujourd'hui cette autre partie du territoire qui n'est ni la mobilité ni la construction du bâti, mais que certains appelleraient l'homéostasie de la biosphère. Les polarités urbaines ont une qualité clairement augmentée dans notre territoire grâce à tous ces éléments naturels qui les entourent. Tous les expatriés qui arrivent chez nous n'arrêtent pas de nous dire à quel point il est extraordinaire de vivre dans cette région.

En Suisse, les compétences sont réparties entre la Confédération et les cantons. Les cantons sont chargés par la Constitution de la gestion de l'eau.

La Confédération intervient dans le cadre de cette politique publique sur certaines thématiques, telles que la force hydraulique et la sécurité nationale, mais beaucoup de collègues cantonaux réfléchissent aujourd'hui à la gestion intégrée de l'eau. Au niveau fédéral, on nous propose seize thèmes pour essayer de gérer l'eau de façon intégrée. Ces thèmes sont listés à la page 5 de l'annexe 2. Cela démontre déjà la complexité qu'il faut oser aborder quand on se préoccupe de cette politique publique. Quand on questionne les écologues ou les partenaires et experts internationaux sur l'écologie, on doit traiter la notion des prestations écosystémiques et des services écosystémiques. Dans la stratégie cantonale sur la biodiversité, on retrouve un disque qui liste 24 prestations écosystémiques (cf. page 6 de l'annexe 2). Ces prestations sont réparties en quatre catégories : les prestations de soutien, les prestations culturelles, les prestations de régulation et les prestations d'approvisionnement, parmi lesquelles on trouve les usages classiques de l'eau. Si on met l'eau au centre, on retrouve toutes les prestations écosystémiques couvertes par l'eau. Si on faisait le même diagramme uniquement sur l'eau, alors on pourrait avoir une quarantaine de prestations écosystémiques.

Pour ce qui est du débat concernant le dialogue entre les usages, soit entre l'humanité et la ressource naturelle, un diagramme reproduit à la page 7 de l'annexe 2 illustre le lien entre les services fournis par les écosystèmes et la manière dont ces services amènent du bien-être à l'humanité. On arrive d'emblée à des liens qui sont plus ou moins forts, plus ou moins larges, plus ou moins importants, selon les thèmes considérés. Il y a une trentaine d'éléments concernés. Au niveau de l'administration cantonale, quand on a la chance de diriger l'office chargé de l'eau, on peut approcher environ une vingtaine d'usages. Ces différents usages sont listés à la page 8 de l'annexe 2. On ne traite pas de la lutte contre l'incendie, mais depuis les années 2000, tous les autres thèmes sont apparus progressivement dans la gestion quotidienne d'un office comme celui que je dirige à l'Etat de Genève. Parfois, vous êtes un régulateur et d'autres fois, vous êtes un simple observateur. Il arrive même que vous soyez un maître d'ouvrage, quand vous construisez une plage publique ou quand vous faites de la renaturation. Et à d'autres occasions, vous êtes là pour sensibiliser, pour essayer de rendre les gens attentifs à la valeur des choses.

Je voudrais terminer sur des rappels théoriques qui sont importants quand on parle de cette politique publique. On est en train d'élaborer une stratégie sur l'eau. Nos collègues de l'aménagement du territoire réfléchissent à ce qu'on appelle le VTT. Ce n'est pas ici une forme de vélos qui est visée... (*Rires.*) ...mais plutôt une forme de développement et de planification

territoriale au niveau transfrontalier. On voit que pas mal de choses convergent avec des démarches qui ont déjà eu lieu depuis les années 90 au niveau international. Les questions qu'on se pose aujourd'hui sont les suivantes : comment ménager ou préserver les ressources ? Comment les partager et les utiliser de manière durable ? Comment est-ce qu'on régénère ? Comment est-ce qu'on restaure ? Comment est-ce qu'on renature ? Comment est-ce qu'on vivifie les relations ? Ce qui est important quand on a plusieurs objectifs à conduire en même temps au niveau économique, au niveau social et au niveau écologique, c'est qu'on ne peut pas mener une économie et des prestations sociales si on n'a pas une biosphère qui délivre un certain nombre de prestations à la base. C'est le sens du « wedding cake » proposé par l'ONU il y a quelques années et reproduit à la page 9 de l'annexe 2.

Si l'on en vient à la question de la gestion transfrontalière de l'eau dans notre région franco-valdo-genevoise, trois questions se posent. Premièrement, il faut se demander comment on gère les usages par rapport à la régulation écologique qui doit être faite dans un territoire. Deuxièmement, nous devons nous demander comment on fait tant qu'on est en période normale. Jusqu'à maintenant, le château d'eau nous a délivré de manière assez régulière les débits qui nous intéressent, pour lesquels il suffit d'ouvrir le robinet. Mais quand on passe en vigilance ou en crise, est-ce que tout cela s'applique encore de la même manière ? Nos amis français sont beaucoup plus expérimentés sur cette thématique puisque à Genève, étant en bas de la cuvette, on est encore relativement bien dotés. Troisièmement, la question qui va se poser sera de savoir si on arrive à des hiérarchisations qui sont les mêmes selon les collectivités. La loi sur l'eau en France donne une hiérarchie sur les usages, alors qu'on n'a rien de tout ça dans la législation suisse ni dans la législation cantonale genevoise. Est-ce que c'est l'eau potable qui est prioritaire, avec les prestations écosystémiques en deuxième position et ensuite seulement l'agriculture et l'hydroélectricité ? Ou est-ce que c'est l'inverse suivant les périodes ? Nous devons nous habituer à discuter de ces questions. Aujourd'hui, on dispose de l'accord qui a permis de créer la CIPPEL, du SAGE Arve et du protocole d'accord transfrontalier, mais aucun de ces éléments ne traite de tous ces thèmes. Il y a des trous dans la raquette partout. L'ensemble des vingt ou trente usages et des quarante prestations écosystémiques ne sont traités dans leur intégralité par aucun accord actuel.

Je propose d'illustrer ce propos par les services écosystémiques ou les vingt usages que l'on retrouve si l'on prend les cours d'eau genevois sur la base du tableau de la page 11 de l'annexe 2. On voit bien que le lac Léman peut répondre à beaucoup d'usages différents. Le Rhône et l'Arve répondent également à un nombre important d'usages. Cela s'explique par le fait que

ces cours d'eau ont une masse, une capacité de dilution et du volume. Il y a un certain suivi dans la pérennité du service. Mais quand on commence à regarder les petits cours d'eau genevois, comme la Versoix et l'Allondon, jusqu'au Marquet-Gobé-Vengeron, on voit que chaque cours d'eau délivre des prestations assez différentes. C'est ce point qui est au centre de la difficulté de cette politique publique : comment hiérarchiser ces éléments ? M. Bréthaut nous exposera tout ce qu'on a été capable de développer. Quant à la diversité juridique des accords et des instances qu'on a réussi à créer depuis 1880, on voit sur le graphique de la page 12 de l'annexe 2 que cela s'est accéléré ces dernières années. Mais on voit aussi que tous les thèmes ne sont pas forcément susceptibles d'accords. L'agriculture, par exemple, n'a pas d'accord particulier sur le plan frontalier quant à la question de l'eau.

On pourrait penser qu'il n'y a « plus qu'à » compléter avec ce qui manque, mais cela prend du temps. Il nous manque des données. Vous nous direz qu'on demande encore des moyens pour mener des études. Il nous manque certaines infrastructures écologiques bleues. Concernant les eaux pluviales en ville, on est relativement démuné pour la prévention des risques de ruissellement. On a vu ces dernières années ce que ça pouvait donner dans l'inondation de certains sous-sols. Il nous manque des modèles sur la diminution des ressources. Il arrive aussi qu'on ne soit pas d'accord sur le modèle à considérer. Les glaciers seront-ils encore là en 2100, ou auront-ils disparu en 2050 ? Il y a encore pas mal de discussions à mener ensemble. Après, il faut mettre ces données en commun. Il nous faut faire des scénarios, non pas sur la statistique des vingt dernières années, mais plutôt des scénarios prospectifs sur des événements disruptifs. Des choses vont se passer dont on n'a aucune connaissance à l'heure actuelle. On ne peut donc pas les gérer à travers la donnée statistique. On a des questions de coûts et de revenus qui sont très différents : dans les prestations écosystémiques, certaines sont gratuites, non monétaires, et d'autres amènent un revenu important pour certaines branches de l'économie. Il va falloir équilibrer ces éléments. Enfin, on n'a pas une vision et une stratégie partagées. M. Dupessey l'évoquait tout à l'heure : il y a un atelier prévu au mois de janvier 2024 pour commencer à aller vers une vision plus intégrée que la simple signature de protocoles. Actuellement, on signe ces accords puis on espère que la communauté transfrontalière de l'eau fera ensuite le boulot, sans qu'on ait mis les ressources nécessaires pour qu'on puisse travailler sur ces éléments.

Je voudrais vous présenter deux exemples de travail. Le premier est la ressource en eau potable. Une étude vient d'être faite ces deux dernières années. On prélève cent millions de mètres cubes pour alimenter nos citoyens, dans le Léman, dans les nappes et dans les sources. La croissance

démographique prévue va évidemment mener à une augmentation de ces besoins. Sur le graphique de la page 14 de l'annexe 2, on voit bien la différence entre ce qui est distribué par les SIG et ce qui relève des autres régies et collectivités. On constate donc une extrême diversité dans la réalité industrielle d'un seul usage, à savoir l'eau potable. Il y a aussi une diversité, non pas dans le prix de l'eau – pour les habitants du territoire, la différence est faible au niveau de l'achat par le consommateur –, mais dans les coûts de production et de distribution, qui peuvent être très variables selon la provenance de la ressource. Enfin, quand on en vient à regarder à l'horizon 2040, on voit que certaines tensions commencent à apparaître. Aujourd'hui, on arrive encore à approvisionner, mais cela va devenir difficile à certains moments. La dernière différence concerne la pénurie et les sécheresses : côté français, il y a des arrêtés préfectoraux. Genève est entouré de territoires qui peuvent être confrontés à des restrictions très variables d'un territoire à l'autre. A Genève, on n'a quasiment rien sur cette thématique. Genève fait de la sensibilisation à l'économie de l'eau. C'est tout ce qu'on peut faire aujourd'hui sans avoir de base légale. On a mis en place l'été dernier pour la première fois de l'histoire de l'office un comité sécheresse. On a également procédé à la mise à ban de l'Allondon et au rajout d'eau dans la Drize. Les actions dans ce domaine se résument à cela, ce qui est relativement faible en matière de gestion des pénuries. Une prochaine étape consiste à trouver un ancrage permettant l'arbitrage des ressources dans la loi sur l'eau. On souhaite venir avec une proposition au Grand Conseil prochainement. Il nous faudra également veiller à ce qu'on ait le soutien des débits d'étiage, vu ce que peuvent potentiellement prélever nos amis français. Mais comme nous faisons aussi des prélèvements sur le Rhône, nous devons également relâcher une partie de l'eau à l'aval. On est toujours à l'amont ou à l'aval de quelqu'un dans ce territoire, ce qui est un point important.

J'en viens à la synthèse. J'ai travaillé dans beaucoup d'autres politiques publiques préalablement dans ma carrière. Aujourd'hui, j'ose dire que l'eau soutient le métabolisme écologique, social et économique de tout notre territoire. Je ne sais pas si l'économiste qui a publié ce jour son étude dans la *Tribune de Genève* aurait tendance à dire la même chose, mais cela ressemble beaucoup à des éléments que j'ai pu lire dans ce journal aujourd'hui. Ce n'est donc pas une vision spécialement loufoque. On va avoir besoin de concentrer nos outils. Comme l'a dit M. Gaud, quand on a d'un côté un Genevois et de l'autre côté de nombreux partenaires français et qu'on a quarante outils, l'office cantonal de l'eau doit être présent à peu près à toutes les réunions, ce qui est compliqué pour les équipes de l'office. Si hier les soucis principaux étaient l'assainissement et la gestion des cours d'eau, aujourd'hui, on a

vraiment besoin de compléter les connaissances et de sensibiliser les gens à la question de tous les usages et services de l'eau. Demain, il faudra économiser et arbitrer. Dans les perspectives, il faudra apprendre à dialoguer entre préservation et partage ainsi qu'entre préservation et usage. Je vous remercie de votre attention.

Je termine avec une image de la Jonction (cf. page 24 de l'annexe 2), une Jonction apaisée qui correspond à ce que l'on vise dans le cadre de cette gestion transfrontalière de l'eau. (*Applaudissements.*)

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci beaucoup, Monsieur Mulhauser. Vous aurez la possibilité de compléter votre présentation lors des questions. Je passe à présent la parole à M. Christian Bréthaut.

M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur de la Chaire UNESCO en hydropolitiques. Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette invitation. Je suis ravi de pouvoir participer à ces Assises transfrontalières des élus du Grand Genève. L'objectif de mon exposé est de vous présenter un regard différent sur des éléments déjà évoqués ainsi que sur des éléments additionnels. Je n'ai pas l'ambition de rivaliser avec les deux encyclopédies vivantes qui se sont exprimées avant moi, mais plutôt de vous présenter une autre vision sur des objectifs et des questions similaires. L'idée est de vous montrer ce qu'on fait au sein de l'Université de Genève sur les questions de gouvernance de l'eau. On considère le territoire du Grand Genève comme un laboratoire in situ des pratiques de gestion transfrontalière de l'eau. L'idée est de comprendre ce qui façonne ce territoire et comment celui-ci peut inspirer et s'inspirer d'autres contextes à l'international.

Quand on parle de gouvernance de l'eau, on parle forcément d'un objet qui est passablement complexe. C'est une thématique qui est rarement très stabilisée et qui fait appel à des processus de négociation et de renégociation entre les acteurs qui dépendent beaucoup de cette ressource. Ces négociations interviennent surtout au regard de trois types de dynamiques. La première est la dynamique horizontale, soit la gestion des rivalités qui peuvent intervenir entre les différents secteurs d'activités qui sont dépendants de la ressource, que ce soit pour l'irrigation, pour l'énergie ou pour l'approvisionnement en eau potable. Ces acteurs ont des modalités d'usage qui vont différer : il faut donc trouver des *modus operandi* pour garantir une coordination et pour assurer que ces objectifs qui sont parfois divergents puissent être mis en commun au sein d'un seul territoire. La deuxième dynamique qu'il faut coordonner est l'intégration verticale, avec l'idée de traiter la coordination qui va du micro, à l'échelle locale, jusqu'à l'international avec la dimension

transfrontalière. Cela implique également de trouver les bonnes personnes. C'est un enjeu clé : quelles sont les personnes chargées de ces questions ? Comment les coordonner ? Comment les mettre en lien ? Ce sont des enjeux au quotidien. La troisième dynamique qu'il faut également négocier est celle de l'intégration spatiale avec la nécessité d'accommoder différentes échelles de la gestion de la ressource et de la gestion du territoire, qui vont souvent être emboîtées. Il y a différentes unités de gestion et différentes unités territoriales de référence qu'il va s'agir de définir, avec des choix politiques et des implications sur la gouvernance tout à fait distinctes selon qu'on parle du bassin versant, du sous-bassin versant ou des entités politico-administratives. Ainsi, la gestion d'une ressource naturelle va être extrêmement variée et va diverger aussi en termes d'espaces fonctionnels de référence.

En plus de ces dynamiques, on se trouve dans un contexte transfrontalier. Cela apporte une difficulté additionnelle qui nécessite de la coordination entre les autorités. On sait à quel point les autorités peuvent être diverses sur un territoire comme celui du Grand Genève. L'image du lac a déjà été traitée dans les présentations précédentes. La question des micropolluants est un bon exemple pour illustrer cette complexité via des approches qui peuvent diverger de part et d'autre de la frontière. Parfois, il y a une approche qu'on appelle « end of the pipe », notamment du côté suisse, avec une adaptation des techniques d'épuration. Du côté français, on a une politique qui s'articule plutôt autour des changements comportementaux. De nouveau, comme cela a été mentionné par M. Dupessey en introduction, on constate la capacité de ce territoire à trouver des solutions ad hoc et à créer des *modus operandi* qui permettent de soutenir ces particularités-là. On voit très bien à quel point ces mécanismes peuvent être efficaces avec le projet de la STEP de Villette.

A l'Université de Genève, on essaie de traiter ces questions en portant une attention particulière à cette dynamique transfrontalière. On considère que le périmètre est un laboratoire pertinent pour aborder ces thèmes, et ce pour différentes raisons. La première est la dimension transfrontalière. On dépend ici de deux pays, de trois cantons, de deux départements et d'une région. On a donc un ensemble de parties prenantes qu'il s'agit de réunir. L'autre élément, qui n'est pas des moindres, est le fait que sur ce territoire, on a des systèmes hydrologiques qui sont très différents et dont la dynamique physique diffère également beaucoup. On a un lac partagé avec une commission internationale, la CIPEL. On a un fleuve partagé, le Rhône, avec des mécanismes de gouvernance très spécifiques, mais sans commission internationale à ce jour. Des discussions sont en cours sur ce point depuis quelque temps. On a également un aquifère partagé, comme M. Gaud l'a

mentionné. Il s'agit d'un exemple extrêmement précurseur de ce que peut être la gouvernance transfrontalière de l'eau. Il faut rappeler qu'au niveau global, on a aujourd'hui 592 aquifères transfrontaliers. Sur ces 592 aquifères transfrontaliers, seuls dix cadres de coopération transfrontalière existent. Ces dix cadres sont surtout des déclarations d'intentions, plus que des accords formalisés. Cela démontre à quel point le Grand Genève a été précurseur et capable d'amener du substantiel dans un cadre qui n'est absolument pas développé actuellement. Enfin, les nombreux contrats de rivière qui existent sont également très présents et montrent à nouveau la vivacité de ce territoire dans la définition de mécanismes ad hoc permettant de s'adapter au territoire.

C'est ce laboratoire que nous traitons aujourd'hui, avec deux focales principales abordées au sein de l'Université de Genève. D'une part, nous avons une focale sur la gestion transfrontalière du Rhône, avec un projet mené entre 2012 et 2015 et sur lequel on continue de travailler aujourd'hui. D'autre part, nous conduisons un projet autour de l'analyse des instruments de gestion transfrontalière de l'eau dans le Grand Genève. Cette initiative est encore aujourd'hui développée avec l'office cantonal de l'eau et l'équipe de Gilles Mulhauser. La question qu'on se pose est de savoir ce que nous apprend ce territoire. M. Mulhauser a déjà montré le graphique qui présente la densité des instruments réglementaires présents sur le territoire pour la gestion transfrontalière de l'eau. Il y a effectivement une quarantaine d'instruments de politique publique qui existent, lesquels permettent de répondre aux spécificités du contexte avec des instruments qui portent à la fois sur la planification, l'observation, la gestion opérationnelle, mais aussi sur les investissements, notamment dans les infrastructures. On voit également qu'il y a différentes dynamiques qui évoluent au fil du temps, comme M. Mulhauser l'a déjà mentionné.

Nous avons pour notre part identifié quatre phases dans cette progression. La première va de 1880 à 1962, avec l'exploitation en commun de la ressource qui émerge plutôt autour d'une perspective anthropocentrée d'exploitation. La deuxième s'étend de 1963 à 1986. Au début de cette phase, la préoccupation majeure est évidemment la qualité des eaux du Léman. On voit l'apparition de la CIPEL, mais aussi l'intensification des cadres réglementaires de part et d'autre de la frontière, que ce soit avec la loi fédérale sur la protection des eaux en Suisse ou avec la loi sur l'eau du côté français via la création des agences. La troisième phase couvre la période de 1987 à 2006, avec des politiques vraiment volontaristes de protection et de restauration des rivières, au-delà des frontières politiques. Du côté de Genève, on retrouve le programme « 10 ans pour sauver nos rivières ». Côté français, la loi sur l'eau de 1992 attribue un nouveau statut à la ressource en

eau. On a enfin la signature du Protocole transfrontalier pour la revalorisation des rivières du Genevois en 1997. Ce protocole va déboucher sur les contrats de rivière, qui sont un instrument unique et propre à cette région. La dernière phase est celle qui s'étend de 2007 à 2020, avec à nouveau un accroissement de la densité réglementaire. En effet, on compte 22 nouveaux outils. On constate également une diversification des champs et des échelles d'intervention. La gestion de l'eau va commencer à s'imbriquer avec d'autres dynamiques, notamment des dynamiques qui se structurent autour de l'aménagement du territoire : le Grand Genève devient ainsi l'espace fonctionnel de référence. Ce territoire nous apprend aussi qu'il s'organise de la façon suivante : dans le jargon de l'université, on dit que ce système est polycentrique et qu'il est plus ou moins fortement coordonné. Par polycentrique, on entend qu'il y a une multiplicité d'arènes de décisions en présence, qui sont plus ou moins coordonnées par une entité ou des entités supérieures. Il est assez intéressant de voir que si ce système polycentrique fonctionne plutôt bien, c'est aussi parce qu'on a un nombre limité d'acteurs, qui ont une vision d'ensemble du fonctionnement. Ces acteurs permettent donc de coordonner entre les politiques publiques les décisions qui sont prises. Ce système a toutefois ses limites. Le système polycentrique présente l'avantage de la flexibilité et de la rapidité de réaction, mais il comporte aussi parfois le risque de l'opacité. En effet, la question de l'opacité des systèmes de gouvernance se pose. Pour un citoyen lambda, il n'est pas forcément toujours évident de comprendre ce qui se passe.

Le dernier élément qui découle de nos travaux est la culture de coopération. Comme l'a mentionné M. Gaud, le tissu de coopération au niveau régional est extrêmement fort pour l'eau et au-delà de l'eau. Pour l'eau en particulier, on a eu la chance d'avoir quelques visionnaires, dont M. Gaud, qui ont su amener ces questions transfrontalières sur la table et mettre en place des mécanismes permettant justement de fluidifier les relations de part et d'autre de la frontière. Aujourd'hui, le Grand Genève est forcément une plateforme de référence commune, un espace fonctionnel de référence. Cependant, pour l'eau, il peut aussi devenir un risque puisque la politique de l'eau va devoir s'intégrer dans d'autres politiques publiques. Le risque est que la politique de l'eau perde ainsi sa place en termes de priorité politique dans un agenda qui est beaucoup axé autour des infrastructures de transport et de logement.

Je vous invite à consulter la documentation que nous avons produite autour de la gestion transfrontalière de l'eau et de ses usages. Le QR-code figurant à la page 13 de l'annexe 3 donne également accès à une story-map qui présente l'ensemble de ces résultats sous la forme d'un contenu web

beaucoup plus accessible. La prochaine étape pour l'Université de Genève est d'utiliser ce périmètre comme un laboratoire et de faire du comparatif. L'idée est de mettre en discussion ce territoire avec d'autres territoires afin de voir comment Genève peut inspirer des pratiques et, pourquoi pas, s'inspirer de pratiques en cours, que ce soit dans le bassin du Sénégal, celui du Saint-Laurent ou celui du Mékong. C'est l'un des travaux que nous menons avec M. Mulhauser, dans une perspective comparative, afin d'échanger entre praticiens de ces différents territoires pour mieux comprendre les pratiques très concrètes de gestion transfrontalière de l'eau. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci beaucoup, Monsieur Bréthaut. Merci, Messieurs, pour ces présentations. A présent, je vais ouvrir la discussion au panel élargi des intervenantes et intervenants en accueillant officiellement M^{me} Sibylle Vermont, cheffe suppléante de la section Affaires globales de l'Office fédéral de l'environnement, Dre Nicole Gallina, secrétaire générale de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman – la CIPEL qu'on a nommée tout à l'heure –, M. Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo, et M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique. Bienvenue à vous toutes et tous ! Avant que nous passions aux questions, je propose à celles et ceux qui n'ont pas encore pris la parole d'exprimer leurs réactions par rapport à ce qui a été dit jusqu'ici. Je commencerai avec M^{me} Sibylle Vermont : comment ces réflexions font-elles écho au niveau fédéral ? On n'en a pas beaucoup parlé. Peut-être pouvez-vous nous dire ce qu'il en est aujourd'hui sur le plan fédéral s'agissant de la coopération mise en place.

M^{me} Sibylle Vermont, cheffe suppléante de la section Affaires globales de l'Office fédéral de l'environnement. Oui, merci beaucoup. Bonjour, Mesdames et Messieurs, un grand merci de m'avoir invitée. En effet, pourquoi ne parle-t-on pas beaucoup de l'Etat fédéral ? La raison est très simple : selon la Constitution fédérale, si la Confédération élabore les lois et ordonnances concernant la politique de l'eau, ce sont les cantons qui sont chargés de sa gestion. Il s'agit là d'un point extrêmement important. Je travaille pour la division Affaires internationales de l'OFEV, et j'avoue que parfois, c'est très difficile à expliquer à des représentants de pays dont le système est plus centralisé. Pour nous, ce fonctionnement est essentiel et nous entretenons des contacts étroits avec les cantons.

En fait, parmi les actions qui ont été présentées, la plupart me sont connues. Je dirais même que j'ai eu la main dans l'équipement de la STEP

pour lutter contre les micropolluants de l'Arve. Pour mon premier pas dans la coopération transfrontière entre la France et la Suisse, j'avais suivi l'étude GouvRhône, dont Christian Bréthaut constituait l'un des piliers. Il s'agissait d'examiner la gouvernance existant entre les deux pays, spécialement à propos du Rhône. Mon collègue de Genève s'était exclamé : « Vous nous refusez des subventions pour équiper une station d'épuration d'un système de traitement des micropolluants ! » Je savais qu'il y avait deux usines à proximité, cela ne faisait aucun sens. Je suis donc allée voir mes collègues de la division eau et je leur ai dit : « Collons ces deux populations ensemble et nous obtiendrons la masse critique nécessaire – plus de 80 000 personnes – pour nous permettre de libérer les subventions. »

Nous travaillons quasiment au quotidien avec les cantons, spécialement les cantons ici représentés, mais je suis désormais aussi chargée de la coordination pour un accord-cadre avec la France sur le Doubs.

En ce qui concerne le Rhône, nous avons travaillé avec les cantons de Vaud, de Genève et du Valais. Eu égard aux quarante instances, nous avons estimé que nous étions parfaitement en règle avec une convention qui s'intitule – je dois toujours relire le titre qui est extrêmement long – Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, aussi appelée Convention d'Helsinki. Au départ, il s'agissait d'un texte de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies – l'une des cinq commissions onusiennes –, et c'est devenu une convention globale sur proposition de la Suisse. Selon ses termes, dès le moment où un Etat est partie à la convention, il lui faut instamment prévoir des accords avec les pays avec lesquels il partage aussi bien des eaux souterraines, des lacs que des rivières.

C'est notre cas avec la France, et nous étions quelque peu en surdose avec quarante instances. Aussi, la France nous a demandé de coopérer pour établir un accord-cadre, lequel est d'ailleurs finalisé. Dans ce contexte, une commission sera créée en vue d'une collaboration sur les eaux transfrontières du Rhône. Cela nous permettra d'obtenir une vue d'ensemble sur l'entier des instances de même qu'un retour de celles-ci, d'examiner conjointement les défis émergents, de déterminer éventuellement à quel organe nous pourrions demander de faire plus ou de nous coordonner avec tel ou tel autre. Nous aurons ainsi un outil, un endroit où nous rencontrer régulièrement – au moins une fois par année – pour discuter. Voilà le premier élément que je voulais souligner.

Nous sommes conscients qu'il existe différents niveaux, et à nos yeux, l'échelle de la région est fondamentale : c'est un échelon qui fonctionne très bien, qui permet de régler de nombreuses questions. Nous ne souhaitons pas

forcément que toutes les affaires soient traitées entre Paris et Berne, ce n'est pas notre but.

En ce moment, nous œuvrons à un autre accord sur la régularisation du niveau des eaux du Léman. C'est un aspect important au vu du changement climatique. Ce lac est très grand, il réunit presque deux millions de personnes, ce qui engendre énormément d'usages différents. Il ne s'agit pas seulement de la quantité des eaux, mais également de leur qualité. Certes, nous la réglons, mais nous savons que de nouveaux problèmes apparaîtront avec de nouvelles substances de même qu'avec l'augmentation de la température de l'eau, aussi devons-nous rester extrêmement attentifs à cela.

S'agissant du niveau du lac, nous avons eu énormément d'eau il y a deux ans, mais nous disposons d'infrastructures. Il faut savoir que tous les trottoirs en Suisse sont basés sur des hauteurs-cadres qui ont été définies par un accord. La Suisse règle le niveau du lac par le biais d'un acte intercantonal entre les trois cantons et la Confédération. Avec la France, nous avons considéré, après 17 séminaires techniques – toutes nos décisions se basent sur des éléments scientifiques – qu'il nous faudrait un instrument spécial de concertation en cas de crise, spécifiquement en cas d'inondation ou de sécheresse.

Quant à la gestion de tous les jours, nous avons estimé, et ce point a été relevé, que nous devons accroître nos capacités d'anticipation afin d'obtenir les bonnes données, de réaliser des prévisions, d'étudier conjointement les chiffres. Il s'agit de déterminer comment nous pouvons agir ensemble lorsque nous faisons face à des situations critiques, de mieux préparer le terrain en amont.

Il est encore question d'une commission sur les eaux du Rhône. Dans le cadre de l'étude GouvRhône, il y avait deux travaux de recherche : l'un élaborait des scénarios sur cent ans, l'autre sur cinquante ans. Cela ne pouvait pas jouer, nous n'y arrivions pas. Pour ma part, je trouvais très difficile de comparer les données. L'idée serait donc d'établir une commission plus scientifique – puisque toute mesure politique de la Confédération et des cantons doit être basée sur des données techniques, sur des travaux de recherche, sur des analyses extrêmement sérieuses – de façon que nous puissions prendre les bonnes décisions. Je m'arrêterai là.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci beaucoup, M^{me} Vermont. A présent, je donne la parole à votre voisin, M. Gabriel Doublet, qui semblait tout à fait d'accord avec certains de vos propos. L'usine de traitement des micropolluants a été mentionnée à plusieurs reprises, je pense qu'il s'agit

d'un exemple de réussite de votre agglomération qui vaut la peine d'être souligné ici. Vous êtes le président, je le rappelle, d'Annemasse Agglo.

M. Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo. Annemasse Agglo, en effet, une intercommunalité réunissant douze communes frontalières... françaises, pardon ! ...qui sont frontalières avec Genève. Le lapsus tombe bien !

C'est vrai, je partage plusieurs des réflexions qui ont été exprimées. Je suis très heureux que soit mise en lumière l'histoire de cette coopération qui ne date pas d'hier et est souvent perçue comme exemplaire, notamment la convention relative à la nappe souterraine. Tout ce que nous avons entrepris en commun depuis des décennies est à valoriser et nous appelle à poursuivre le travail, à aller toujours plus loin.

Il existe de nombreux exemples de collaborations réussies sur notre territoire. Nous œuvrons même à l'international avec des actions de coopération décentralisée entre les services du canton, des SIG et d'Annemasse Agglo qui, ensemble, apportent leur expertise à des pays qui en ont besoin ; je pense à un hôpital de Madagascar où nous avons refait complètement le système d'eau potable. D'autres projets ont également été menés avec le Pays de Gex. Toutes ces initiatives sont extrêmement intéressantes.

Par ailleurs, on a souligné – cela a été fait dès le début par Christian Dupessey, puis par vous, M^{me} Vermont, et par d'autres dans leur intervention – l'excellent exemple que constitue le traitement des micropolluants. Si le canton de Genève s'était lancé seul dans cette démarche, il n'aurait pas perçu les importants financements de la Confédération ; c'est parce qu'une coordination entre la STEP de Villette et celle d'Ocybèle côté français a été engagée que nous avons atteint la masse critique permettant de déclencher le soutien financier et que, dès lors, nous pouvons traiter ensemble les micropolluants, et ce au bénéfice des milieux naturels locaux.

Pour nous, c'est tout à fait révélateur de ce que nous sommes capables d'accomplir dans le domaine transfrontalier. Des standards plus élevés du côté suisse impliquant le traitement des micropolluants peuvent, grâce à cette mécanique extraordinaire, être importés du côté français. Ainsi, à partir de l'année prochaine, deux ou trois stations d'épuration françaises seront en mesure de lutter contre les micropolluants. C'est effectivement un très bel exemple de collaboration !

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci, Monsieur Doublet. Je cède maintenant la parole à M^{me} Nicole Gallina, secrétaire générale de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman, la CIPEL,

qui a déjà été mentionnée à quelques reprises. Peut-être pouvez-vous nous présenter brièvement cet organe, mettre en avant sa vision, ses missions, nous expliquer les enjeux auxquels il fait face ?

M^{me} Nicole Gallina, docteure, secrétaire générale de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). Oui, bien sûr, merci. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis honorée de faire partie de cette table ronde traitant d'une thématique cruciale. En tant que secrétaire générale de la CIPEL, je tiens à vous exposer les fondements, les succès et les défis de cette commission, qui s'engage depuis soixante ans en faveur des eaux du Léman et du bassin versant.

Le Léman, ce joyau, est le plus grand lac d'Europe occidentale ; il représente aujourd'hui une ressource en eau clé, particulièrement dans le contexte de l'intensification des changements climatiques tels que les sécheresses.

Pionnière dans la gestion des eaux par le bassin versant, la CIPEL opère sur un vaste territoire équivalant à 17 fois la taille du Léman ; cela englobe deux pays, deux départements (l'Ain et la Haute-Savoie), trois cantons (Genève, Valais et Vaud) et un total de 554 communes, soit une grande partie du territoire du Grand Genève. Ses missions comprennent la surveillance et l'alerte au sujet de la qualité des eaux, la formulation de recommandations aux gouvernements, la coordination des acteurs pour mettre en place un plan d'action ambitieux ainsi que l'information et la sensibilisation d'un public de tous les horizons.

Le succès de la CIPEL est célébré cette année, qui marque soixante ans d'une collaboration fructueuse entre la France et la Suisse. Dans les années 60, le Léman était si pollué que la baignade était interdite à de nombreux endroits. La CIPEL est née en 1963 de la nécessité d'agir à l'échelle transfrontalière pour remédier à cette situation. Des efforts conjoints ont abouti à un assainissement des eaux lémaniques. Ce résultat découle d'une coopération étroite, construite au fil de ces soixante années d'existence et d'expérience. En tant qu'outil transfrontalier, la CIPEL est également devenue une référence pour d'autres bassins internationaux.

Aujourd'hui, grâce à cette collaboration pionnière, le Léman offre une multitude de services et d'usages qui deviennent essentiels dans un environnement impacté par les bouleversements climatiques. Premièrement, en tant qu'immense réservoir d'eau potable, il assure un approvisionnement abordable pour environ un million d'habitants – un chiffre, cela a été souligné, en constante augmentation. Il fournit d'autre part du travail et de la nourriture à travers la pêche. Le Léman est par ailleurs un régulateur de

température, ne l'oublions pas, il est donc le plus grand îlot de fraîcheur d'Europe. La baignade, les activités nautiques et même le transport bénéficient de sa présence. Enfin, en tant qu'écosystème fonctionnel et diversifié, le lac demeure résilient grâce aux efforts fournis pour sa préservation.

Cependant, le dérèglement climatique impacte non seulement la quantité, mais également la qualité des eaux, laquelle est menacée par une diminution du débit des rivières qui entraîne une concentration accrue de polluants, dont les micropolluants. Les inondations apportent des nutriments par les affluents du Léman, ce qui engendre un risque d'eutrophisation du lac et favorise la prolifération d'algues. La hausse de la température de l'air impacte l'hydrodynamique du Léman ; les eaux profondes risquent d'être rendues anoxiques par manque de brassage, affectant ainsi l'ensemble du fonctionnement de l'écosystème lacustre, de la chaîne alimentaire à la santé des poissons.

Parallèlement, d'autres défis accentués par le changement climatique exigent une vigilance constante : les micropolluants déjà évoqués tels que les PFAS, les microplastiques, les espèces invasives comme les moules quagga, le bloom algal... Tous menacent la qualité des eaux lémaniques. N'oublions pas qu'en période de sécheresse, le lac devient une ressource inestimable, une substitution stratégique soulageant la pression sur les nappes phréatiques. Il est donc impératif de garantir sa qualité.

Je lance un appel à considérer l'interdépendance entre la quantité et la qualité de l'eau. La gestion des eaux doit se concentrer sur leur utilisation, leur protection – ainsi que celle des écosystèmes – et la limitation des risques comme les inondations ou les glissements de terrain, le tout avec une approche commune de suivi des données, de recherche et de coordination. Une meilleure compréhension de l'écosystème lacustre nous permettra de gérer encore mieux cette ressource.

Face à ces enjeux pressants, il est essentiel de renforcer et d'élargir les liens construits depuis soixante ans en coopérant de manière transversale. Les conséquences du réchauffement climatique touchent tous les aspects de la gestion de l'eau, et chaque partie prenante doit s'en préoccuper. Dans ce contexte, la CIPEL poursuit sa mission à travers son dernier plan d'action visant à assurer la durabilité des ressources en eau et la résilience de son territoire.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, nous devons tous, individuellement et collectivement, prendre des mesures responsables pour protéger cette ressource vitale qu'est le Léman. Les bouleversements

climatiques nous poussent à repenser notre relation à l'eau, à l'utiliser avec respect et parcimonie, à collaborer au-delà des frontières pour lui assurer un avenir durable et dépourvu de toute tension. Merci beaucoup de votre engagement, chers élus, et de votre attention.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci beaucoup, Dre Nicole Gallina, représentante de la CIPEL. Avant de passer aux questions de l'assemblée, je laisse la parole à M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne. Merci de nous avoir rejoints, vous avez réussi à venir de Lausanne, j'en suis ravie ! Vous avez entendu ce qui a été indiqué : il y a un enjeu de durabilité des ressources, mais également un questionnement important à mener autour des mécanismes et des instruments de coordination entre la France et la Suisse, deux pays, on l'aura compris, très différents dans leur façon de fonctionner. Il s'agit précisément du sujet sur lequel vous travaillez, n'est-ce pas ?

M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique. Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour l'invitation. Oui, j'ai eu la chance de réussir à venir jusqu'ici avec les CFF – avec un peu de retard, mais j'y suis arrivé. Par contre, j'ignore si je parviendrai à repartir, c'est l'autre suspense du jour !

En effet, dans mes recherches, je m'intéresse à la partie sans doute la moins rigolote de la question, mais probablement la plus essentielle, à savoir les instruments à tous les niveaux, que ce soit sur le plan des objectifs, de la stratégie, de la mise en œuvre concrète sur le terrain. Je me penche sur les instruments juridiques, voire non juridiques, c'est ma perspective de travail.

Je dis « moins rigolote », parce que c'est celle à laquelle on pense le moins, et pourtant, c'est celle qui vous concerne le plus : en tant que parlementaires, vous êtes là pour légiférer. Je vous rassure tout de suite, mon but n'est pas d'ajouter des lois aux lois, d'établir de nouvelles normes, de rajouter des couches, c'est totalement inutile. Si on effectue une analyse du régime légal, nous avons tout ce qu'il nous faut ; reste à utiliser ces outils correctement et à ce que la cascade d'instruments qui existent – il y en a effectivement des myriades, en France comme en Suisse, mais en Suisse, cette cascade est particulièrement impressionnante – soient employés à bon escient. C'est précisément l'objet qui alimente mes recherches.

J'ai découvert le nombre d'accords institutionnels qui existent entre la France et la Suisse, c'est absolument hallucinant ! De multiples conventions sont signées, on s'entend sur énormément d'éléments au niveau stratégique ; reste ensuite la mise en œuvre, c'est-à-dire l'application concrète.

Si on veut lutter contre les espèces invasives, par exemple, il faut que tout le monde soit d'accord. Il me vient à l'esprit une affaire qui ne concerne pas la région de Genève, mais un autre territoire touchant la France et la Suisse, le Valais en particulier : il s'agissait d'éliminer cette plante extrêmement invasive qu'est la renouée du Japon. En Suisse, on avait décidé de prendre des mesures, mais en allant juste de l'autre côté de la frontière, on s'était rendu compte que les rives étaient complètement envahies par cette même espèce et que, partant, toute action côté helvétique était vaine.

Il s'agit dès lors de se coordonner, mais pour cela, il faut disposer d'instruments dont l'objectif ultime doit être la gestion ; on parle de gestion intégrée, oui, une gestion des usages. A mon avis, le but – et je me réfère simplement à des dispositions constitutionnelles en Suisse et en France, cette dernière reconnaissant d'ailleurs la notion de patrimoine commun, ce qui n'est pas le cas ici – doit être une gestion de tous les usages de l'eau, que ce soit des prélèvements, que ce soit l'eau en tant que support d'activités, que ce soit l'intégration de produits plus ou moins polluants dans l'eau. La finalité est de pouvoir garantir, à terme et de manière durable, le renouvellement des services.

Je place les notions d'usages et de services ensemble, mais ce n'est pas la même chose du point de vue du juriste : l'idée est de gérer les usages afin de garantir le renouvellement des services, autrement dit des différentes fonctions de l'eau. En Suisse, l'article 76, alinéa 1, de la Constitution nous rappelle cet objectif : il y a grosso modo tout dans cette disposition, on a à peu près toutes les fonctions à assurer.

Il convient ainsi de définir des instruments, mais nous sommes face à une difficulté supplémentaire. Déjà en réunissant deux cantons, on rencontre certains problèmes, puisque tous les cantons ne possèdent pas forcément les mêmes instruments ou ne les utilisent pas de la même manière, mais si on ajoute encore un autre pays qui a une façon différente de penser le droit, cela complexifie le système.

Nous, juristes, devons réfléchir non pas à une manière de créer de nouveaux instruments qui vaudraient en France comme en Suisse, mais à la façon de les coordonner au moment de leur exécution. Comment faire correspondre les schémas que l'on trouve en France avec les plans directeurs, les plans d'affectation, les autorisations d'utilisation du domaine public qui existent en Suisse ? Comment organiser tout cet arsenal pour qu'au final, des mesures cohérentes soient mises en place ?

Il s'agit d'une première tâche relativement importante, une condition sine qua non pour la bonne mise en œuvre d'une vision commune. Certes, il faut

d'abord s'entendre sur la vision commune, mais partons du principe qu'il y en a une ; encore faut-il après que celle-ci soit traduite en faits réels par les collectivités publiques – voire par des propriétaires privés – à l'échelle la plus proche du terrain, soit en termes de répartition des droits d'usage, de coordination. On peut parler d'arbitrages, mais en ce qui me concerne, je préfère positiver en parlant de coordination. La coordination peut parfois exclure un usage parce qu'il est totalement impossible à concilier avec d'autres. Il s'agit de synchroniser tout cela afin qu'à chaque étage – de celui des objectifs à l'étape stratégique jusqu'à la mise en œuvre –, le dispositif fonctionne.

Les outils existent, j'insiste là-dessus. Les juristes ne sont pas là juste pour créer de nouvelles normes, ils sont aussi là pour les utiliser. Les instruments juridiques existent, des instruments non juridiques existent également, il faut les mobiliser. J'incite vraiment les collectivités publiques à exploiter ce qui est à disposition. En Suisse, il y a le plan directeur, le plan d'affectation, l'autorisation : ce sont de magnifiques instruments extrêmement performants si on en fait usage correctement dans une vision concertée.

Un élément est ressorti des interventions qui me semble très important, c'est le facteur d'incertitude. Si on examine bien les instruments qui existent à l'heure actuelle, on constate que ce sont des instruments de certitude. Quand on établit un plan directeur, on sait plus ou moins ce qu'on veut faire pour les dix, quinze prochaines années ; du moins, c'est ce qu'on doit faire paraître auprès de l'autorité. Pire encore, dans le cas d'une concession hydroélectrique, vous signez pour huitante ans ! Vous devriez être absolument sûrs que toutes les conditions qui valent au moment où la concession est rendue vaudront toujours dans huitante ans ; du moins, c'est ce que vous devez faire croire à l'autorité qui approuvera cette concession.

Dans les faits, on se rend bien compte que ce n'est absolument pas possible, surtout maintenant avec l'incertitude climatique. Y aura-t-il encore des glaciers en 2100 ? Y aura-t-il toujours autant d'eau dans les rivières qui alimentent le lac Léman ? Connaîtrons-nous les mêmes conditions pluviométriques et climatiques qu'aujourd'hui ? Nous savons plus ou moins que ce ne sera pas le cas, mais comment la situation se présentera-t-elle exactement dans dix, vingt, trente ans ? Le problème, à mon sens, c'est que les instruments juridiques actuels sont incapables de lever cette incertitude.

On parlait de crise ; la crise, c'est l'incertitude puissance dix, vingt, cent ! Face à une incertitude qui apparaît, comment réagir de manière rapide, coordonnée, efficace ? Pour moi, nous en sommes incapables avec les instruments actuels. Si, à chaque crise, il faut prendre des décisions sur la

base de longues procédures, nous sommes cuits, la crise sera passée et nous n'aurons rien pu faire.

Voilà toute la réflexion que j'essaie de mener. Pour l'instant, je ne l'ai pas fait sur des questions liées à des plans d'eau, mais je l'ai fait notamment dans le cadre de concessions hydroélectriques : comment faire pour que ces instruments, qui sont prévus pour durer, deviennent réactifs face à des incertitudes et à des crises ? Comment leur conférer une certaine souplesse ?

Cela soulève deux questions. D'une part, il y a une question strictement juridique : comment leur donner cette flexibilité alors qu'ils ne sont pas faits pour cela ? C'est la première chose. Si vous avez une concession, vous possédez ce qu'on appelle un droit acquis, on ne peut quasiment pas vous l'enlever. Mais que se passe-t-il si on doit réagir très vite en raison d'un manque d'eau pour un usage qui devient prioritaire ? Il faut intervenir avec cet instrument-là.

D'autre part, il y a la question de la gouvernance, et je rejoins en cela ce qui a été indiqué : il faut une gouvernance réactive, qui soit capable, tout en conservant un équilibre dans les usages, c'est-à-dire en ne sacrifiant pas un usage au profit d'un autre, de prendre des mesures très rapides afin de répondre à des besoins. On a un besoin soudain en eau d'irrigation, faute de quoi on ne peut plus approvisionner nos magasins : comment procéder si les ressources sont limitées, va-t-on agir dans d'autres domaines ? Il faut en tout cas opérer rapidement.

Nous avons toute une réflexion à nourrir quant à la flexibilité de l'arsenal juridique face aux incertitudes qui nous attendent de manière à pouvoir réagir de façon correcte et concertée ; concertée entre les cantons, concertée aussi entre la France et la Suisse. Et cela, évidemment, démultiplie les difficultés pour les juristes.

Les accords institutionnels, c'est très bien, mais il faut aller jusqu'à leur mise en œuvre. Voilà le travail que j'essaie d'effectuer de mon côté. Toutefois, le juriste n'œuvre pas seul dans son coin, il doit collaborer avec les collectivités publiques, les élus, les spécialistes en aménagement du territoire et en gestion de l'eau de façon à aboutir aux instruments les plus valables, les plus cohérents, les plus efficaces possible.

En tant qu'élus, vous avez un rôle à jouer afin de poser les fondements nécessaires et qu'ensuite, l'exécutif puisse accomplir les tâches qui lui reviennent, des tâches extrêmement importantes en matière de gestion de l'eau. A mon avis, les enjeux ne se limitent pas au Grand Genève, mais vont plus loin : je pense qu'il faut remonter le cours du Rhône et aller jusqu'à la source, c'est-à-dire jusqu'au glacier qui alimente le Rhône.

Cette politique est menée, la CIPEL envisage les choses à grande échelle, mais la gestion des usages nécessite une vision extrêmement large ; puis, elle doit être décomposée dans des systèmes beaucoup plus locaux, régionaux. Cela étant, une vue d'ensemble est nécessaire.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci beaucoup, Monsieur Largey. Je propose d'enchaîner tout de suite avec une question de la salle.

M. François Erard, député au Grand Conseil genevois. Je remercie les brillants conférenciers, que nous avons écoutés avec plaisir. On vit effectivement dans un territoire très complexe – ça a été notamment évoqué par M. Largey – avec ses différentes couches et ses différentes législations, et j'aimerais demander aux personnes de terrain comme M. Gaud et M. Mulhauser si cette complexité a créé une émulation dans la gestion de l'eau. En d'autres termes, est-ce qu'il aurait été plus simple de gérer toute cette problématique sur un seul territoire politique ? Ou bien est-ce que le fait qu'on doive discuter avec d'autres partenaires, qu'ils soient cantonaux ou internationaux, a amené beaucoup plus d'idées, d'émulation dans la gestion de l'eau de ce territoire ?

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Monsieur Gaud, vous avez la parole.

M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte. Cette nécessité de dialoguer a en effet créé de l'émulation. Je vous donne des exemples. Quand on construisait nos stations d'épuration en France, on mettait des bons vieux tuyaux en acier. Puis, avec le temps, ces tuyaux rouillaient, ce qui était embêtant. On est allé voir des installations à Genève avec des tuyaux rutilants. Voilà donc un exemple de stimulation. Quand les grandes entreprises venaient nous vendre ces tuyaux qui rouillaient, on leur disait d'aller se rhabiller, parce qu'il y avait beaucoup mieux et qu'on n'était plus à cette époque-là. Pour moi, ça a été une stimulation permanente. Et on a fait un essai : il n'y a peut-être pas grand monde qui le sait, mais dans la communauté de communes du Genevois, on exploitait en régie une partie, et le reste, on le faisait exploiter par les grands groupes français, en particulier un très grand groupe nommé à l'époque la Générale des eaux, aujourd'hui Veolia. Or ils nous roulaient un peu dans la farine. Au bout d'un moment, on s'est dit qu'on allait apprendre à travailler ensemble et on a confié notre exploitation aux Services industriels de Genève. Je vous avoue que quand ils sont arrivés en France, ils étaient comme sur la lune. Ils étaient surpris de voir que les plans n'étaient pas comme en Suisse, qu'il en manquait et que les vanes étaient aussi différentes. Mais je crois qu'à cette occasion, on a réussi à progresser. Et puis, on aura aussi pu montrer aux SIG qu'on pouvait parfois

faire à peu près pareil pour un peu moins cher. (*Rires.*) Pour moi, ça a vraiment été un élément qui a fait avancer les choses.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Monsieur Mulhauser, voulez-vous compléter ?

M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, office cantonal de l'eau, département du territoire, Genève. Oui, je crois que l'émulation est un élément important. On parle beaucoup d'innovation actuellement. Je pense que dans les politiques publiques, c'est important qu'il y ait eu cette phase durant ces trente dernières années, car elle nous a permis de nous arranger en bilatéral pour régler une question de manière pragmatique. Maintenant, quand on fait l'analyse en prenant livraison de tout ce que nos anciens ont fait d'intelligent, il y a des trous dans la raquette : il y a de la dispersion, comme l'a montré Christian Bréthaut. Derrière la belle image, certaines choses ne sont pas toutes claires non plus, il y a des tarifs non ajustés et des souffrances sur le taux de change. On sait qu'on est attendus sur ces éléments ; il faudra dégager une meilleure vision avec, si possible, une, deux, voire trois instances maximum, plutôt que d'en avoir quarante.

J'ai été amené à créer un poste pour la gestion transfrontalière de l'eau, j'ai donc une « hydrodiplomate » au sein de mon équipe, ce qui est un peu bizarre pour un canton et une administration cantonale. Mais il est vrai que quand on voit le temps que chacun de mes collaborateurs passait séparément pour profiter de ce benchmark ou de cette émulation, on constate que c'est extrêmement chronophage. Quand on part à l'étranger et qu'on présente ce qui est fait ici, on a toujours dans la boîte à outils une proposition à faire. Je reviens du Bangladesh, j'étais invité au Mékong : on a toujours une proposition à leur faire qui peut être intéressante. Si la Suisse a une diplomatie à offrir, à mon avis, c'est celle de l'eau, qui est un instrument de paix et qui sera vraiment au centre des tensions mondiales. On a un laboratoire extraordinaire, mais, comme tout manager ou patron d'entreprise le sait, une fois qu'il y a eu émulation pendant quelque temps entre les collaborateurs ou dans la concurrence, à certains moments, il faut réguler les meilleures solutions et les utiliser pour tout le monde. C'est là qu'on a un travail à faire entre vous et nous. Je parle ici des élus au niveau du parlement. La loi sur l'eau date de 1961 à Genève. Elle a donc soixante ans, comme la CIPEL. Je pense qu'il y a une loi beaucoup plus moderne que nous pourrions élaborer aujourd'hui en nous simplifiant un peu la vie, notamment dans les rapports avec nos collègues français.

M^{me} Sibylle Vermont, cheffe suppléante de la section Affaires globales de l'Office fédéral de l'environnement. Ce n'est pas qu'au niveau local qu'il y a des améliorations. On fait des innovations sur le plan fédéral. Quand j'ai commencé à gérer ce dossier, j'ai d'abord rencontré mes collègues genevois. J'ai commencé à travailler avec eux et ils m'ont sensibilisée à leurs problèmes de subvention. Par ailleurs, depuis avant 2016, j'anime le groupe au niveau de l'administration fédérale qui réunit l'Office fédéral de l'environnement, chargé de l'eau, l'Office fédéral de l'énergie et le Département des affaires étrangères, avec les trois cantons. On a dû apprendre à se comprendre. Les cantons n'étaient pas du tout au courant de cette convention internationale pour laquelle nous avons des obligations sur la gestion équitale de l'eau et sur sa qualité.

Par la suite, je me suis rendu compte qu'il y avait aussi parfois des légendes urbaines qui circulaient entre les cantons. Le fait de travailler ensemble dans le cadre d'accords internationaux a permis de dialoguer, de se coordonner et de se comprendre. Les uns et les autres, nous avons énormément appris dans les préparations de dossiers en discutant avec la France. J'ai aussi réalisé que bien que nous parlions le même français, nous avons parfois des compréhensions très différentes de certains termes. On ne s'était pas du tout rendu compte qu'il y avait ce genre de difficultés. Mais on avance ensemble, et pas seulement localement, mais aussi au niveau de la Suisse ainsi qu'avec la France. On développe des connaissances, on trouve des solutions ensemble parce qu'on dialogue. C'est ce que M. Gaud disait : il faut être tenace, il faut se dire les choses, car c'est le dialogue qui nous permet d'avancer, même s'agissant d'éléments dont il est difficile de discuter.

M. Christian Bréthaut, professeur associé à l'Université de Genève, codirecteur de la Chaire UNESCO en hydropolitiques. Je souhaite compléter ces propos en indiquant que de nombreux cas montrent à quel point le transfrontalier induit de l'innovation. Cette complexité doit être traitée. On doit aussi bricoler pour trouver une solution ad hoc qui par la suite est souvent institutionnalisée comme un processus à part entière. L'expérience du Grand Genève peut effectivement amener beaucoup à l'international. Mais d'autres cas démontrent aussi à quel point cette innovation peut être forte. J'aimerais en mentionner trois.

Sur le fleuve Sénégal, il y a aujourd'hui des infrastructures, sur l'ensemble du nerf fluvial, qui sont en copropriété des Etats. De cette façon, on arrive à dépolitiser ces infrastructures. C'est une innovation forte qui est unique et qui a permis de construire la paix au cours des dernières décennies.

Autre exemple : sur le Columbia, entre le Canada et les Etats-Unis, on voit qu'il y a une vraie division du travail avec un Etat qui amène l'eau et l'autre Etat qui produit l'énergie. Il y a ensuite une clé de répartition pour la redistribution des plus-values. Il s'agit donc à nouveau d'une innovation produite avec des Etats qui trouvent des solutions ad hoc, qu'ils stabilisent ensuite sous la forme d'un traité.

Le dernier exemple est celui du Danube, pour lequel il y a des processus participatifs pour réussir à trouver un langage commun à travers les 19 Etats parties prenantes à la convention internationale. Ce n'est pas une tâche facile. L'ensemble de ces processus ont été créés grâce à l'innovation qui dépend directement de la dimension transfrontalière, ça, c'est certain.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Je propose de prendre la question suivante.

M. Philippe de Rougemont, député au Grand Conseil genevois. C'est un véritable plaisir d'assister à cette séance. Je suis content d'être venu, parce que c'est l'exact inverse de certaines interventions qu'on entend, particulièrement dans cette salle : dès qu'un problème politique est nommé, on invective les frontaliers. Ce soir, on fait le contraire : dès qu'il y a un problème ou un défi commun, cela nous rassemble, on se coordonne et on discute. Je ne boude pas ce plaisir, en particulier dans cette salle.

Je pose une question à M^{me} Gallina : qu'est-ce que la CIPEL attend des réflexions sur le Rhône doté d'une personnalité juridique pour lutter contre les perchlorates et tous les micropolluants qu'on voit s'accumuler dans le lac ? Qu'est-ce qu'on peut attendre de cet outil tout nouveau qui arrive dans notre région ?

Autre question, sur l'usage de l'eau. On va vers des sécheresses. Cela signifie qu'il va falloir irriguer davantage dans l'agriculture. Les besoins en eau potable ne vont pas changer, ou alors ils vont augmenter parce qu'il y aura davantage de population. En prolongeant les centrales nucléaires et en en construisant de nouvelles, on aura besoin de beaucoup d'eau pour refroidir les réacteurs. Et en même temps, l'agence française de l'eau alarme sur le fait qu'il y aura -20% de débit du Rhône en 2050. Mercredi prochain, le président Macron se rend à Berne pour rencontrer son homologue et discuter du débit du Rhône. On vient d'entendre que c'est une compétence cantonale. Je ne m'y retrouve plus. A Berne, on va discuter du débit du Rhône régulé au barrage du Seujet en ville de Genève, alors qu'on parle de compétence cantonale. Je n'ai jamais compris quelle compétence prévalait en la matière. Or, cette question va devenir de plus en plus importante.

M^{me} Nicole Gallina, docteure, secrétaire générale de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). La question de la personnalité juridique a été évoquée il y a deux jours, lors d'une rencontre sur le nouveau plan d'action. Cela fait partie d'une action de la CIPEL. La CIPEL aimerait bien évaluer la possibilité de donner une personnalité juridique au Léman. Il s'agit d'une manière de mieux protéger certaines entités écologiques ou environnementales, mais nous sommes au début de la discussion. Cette partie juridique sera très prenante. Nous sommes vraiment au début de cette réflexion et ce n'est pas du tout un objet déjà présent. Pour ce qui est du Rhône, la CIPEL ne s'en occupe pas du tout. La CIPEL travaille sur la qualité de l'eau, avec aussi certaines études sur l'hydrologie dans le bassin.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Je propose que M. Doublet réagisse sur la question de la quantité et du débit, notamment entre la France et la Suisse.

M. Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo. Ce sont des questions qu'on ne se posait pas il y a quelques années. Après deux étés où la sécheresse a été intense, cela devient en effet un sujet de préoccupation majeure dont on discute abondamment dans nos instances. Les questions de sécurisation de l'approvisionnement et les problématiques de maillage territorial entre les différentes collectivités qui assurent la production de l'eau sont des sujets absolument essentiels. On a donc en ce moment des discussions assez importantes avec le canton de Genève, puisqu'on a des points d'échange. On a également des discussions sur le tarif de l'eau pour déterminer à quel prix on se revend ces masses d'eau.

On a fait des études qui montrent qu'en 2040, il nous faudra 1,4 million de mètres cubes supplémentaires, rien que pour le territoire d'Annemasse Agglo, parce que nos territoires connaissent une très forte croissance démographique eu égard à l'attractivité de Genève. Il y a donc tout ce travail de sécurisation de la ressource, mais un travail doit aussi se faire pour qu'on arrive à consommer moins. Il y a toute une pédagogie à mener à l'endroit de nos concitoyens qui sont prêts à faire des efforts. Dans cette région, il y a longtemps eu cette culture consistant à considérer l'eau comme une espèce de trésor surabondant qui ne viendrait jamais à manquer. Il faut qu'on fasse passer le message que cette situation pourrait bien s'inverser.

On a des réflexions par exemple sur la tarification de l'eau : comment peut-on arriver, par le prix de l'eau, à faire prendre conscience à nos concitoyens qu'il faut faire attention à sa consommation ? On peut imaginer un système avec un tarif financier différencié dans lequel il y aurait un

volume de base, qui correspondrait grosso modo à la consommation moyenne d'une famille typique. Au-delà de ce volume consommé, on aurait une tarification plus forte, car on serait dans une utilisation « luxueuse » de l'eau. Nous menons ces réflexions sur la manière de sécuriser et d'économiser la ressource.

M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique. Cette question du débit est générale et fondamentale. Il faut la prendre en compte. Jusqu'à présent, on a oublié qu'il y avait un débit maximum, parce qu'on avait l'impression qu'il y avait suffisamment d'eau. On entendait souvent cette phrase : « La Suisse est le château d'eau de l'Europe. » On réglait tous les problèmes en disant qu'il y avait suffisamment d'eau et qu'on pouvait la prendre. Nous devons désormais introduire le paramètre de la limitation de la ressource. On est en train de commencer à découvrir que les ressources ont des limites. Au niveau international, il y a pas mal d'études sur les différentes limites planétaires, mais on se rend compte qu'à l'échelle régionale ou locale, il y a aussi des limites. On doit intégrer tout le mécanisme de gestion de l'usage de l'eau dans un contexte contraint par une limite.

Il faudra accepter cette situation et appliquer des principes qu'on connaît bien en droit national ou en droit international, y compris le principe de précaution. Cela signifie qu'on ne va pas jouer sur une limite qui pourrait être maximale, mais à l'inverse jouer sur des limites qui sont plutôt basses, en disant qu'à partir de cette limite, il faudra répartir les usages. Répartir les usages, cela signifie aussi peut-être en transformer certains. Il faudra peut-être renoncer à terme aux pratiques agricoles extrêmement coûteuses en eau, parce que ce n'est pas jouable. Certaines activités économiques qui génèrent énormément de consommation d'eau ne seront peut-être plus jouables à terme. Ce sont des hiérarchies qu'il nous faut envisager. On peut quand même penser que l'eau potable risque d'arriver en tête ; en tout cas, il serait malheureux que ce ne soit pas le cas. Ce sont des éléments à prendre en compte et qui rendent encore plus importante cette capacité à réagir aux incertitudes.

Par ailleurs, cette réaction ne peut être pensée qu'à une échelle plus générale. On ne peut plus la penser à l'échelle d'une commune, ni à l'échelle d'un canton, ni même à l'échelle d'une région. Il faut la penser à l'échelle d'un bassin versant, voire d'un bassin versant au sens très général, parce que plus on monte et plus notre vision est large, plus on arrive à répartir les usages. Plus on arrive à les répartir sur le territoire, plus on évite des sélections et des exclusions de certains usages. A l'échelle régionale, on ne

peut pas mettre tous les usages, raison pour laquelle il faut retenir une échelle plus large. C'est un enjeu important, qui doit être pris en compte dès maintenant. Nous ne devons pas attendre. Si on ne joue que sur la tarification de l'eau, on risque d'arriver trop tard. La tarification est certes une mesure qui permet de diminuer la consommation, mais il faut aller beaucoup plus loin. Il faut anticiper les choses dès maintenant pour ce qui va se passer dans trente ou quarante ans.

Sur la question de la personnalité juridique, je rappelle que je suis un « publiciste », ce qui signifie que j'évolue d'abord dans le droit public et le droit administratif. A l'heure actuelle, je ne suis pas encore convaincu et je n'ai pas encore bien saisi l'importance juridique de donner une telle personnalité juridique, en tout cas en droit suisse, à des entités naturelles telles qu'un lac. C'est vrai qu'il existe, en Australie ou ailleurs, des exemples de fleuves auxquels on a donné une personnalité juridique. Je comprends bien qu'on veuille permettre au fleuve de se défendre par lui-même parce qu'on porte atteinte à sa personnalité. Ainsi, si on porte atteinte à un lac en le polluant, il va pouvoir se défendre, mais reste à savoir auprès de qui : qui va pouvoir faire le relais ?

Il me semble qu'il y a des instruments extrêmement intéressants en droit public, comme la capacité de certains à faire recours. Les collectivités publiques sont quand même censées défendre l'intérêt public. A mon sens, c'est à elles d'agir en premier lieu. Il existe également d'autres moyens qui pourraient être renforcés de manière à protéger les éléments et les fonctions. Je ne suis pas complètement fermé à cette idée de personnalité juridique, mais je n'arrive pas encore à percevoir, dans les ordres juridiques propres à l'Europe, qui sont différents de ceux que l'on connaît en Australie ou aux Etats-Unis, ce que cela peut réellement apporter en termes pratiques. En termes symboliques, clairement, mais en termes pratiques, j'attends de voir pour examiner cette question ; je ne suis pas encore complètement convaincu par cette approche.

M. Bernard Gaud, ancien président de l'ARC Syndicat mixte. J'aimerais dire une chose qu'on n'aime pas dire dans le Grand Genève : il y a des limites. On n'aime pas parler de limites. On a l'impression qu'on peut continuer à accumuler des gens, accumuler des emplois, etc., et que tout ça va fonctionner gentiment. Aujourd'hui, on parle de limites au niveau de l'eau, alors qu'on a un lac. Dans les territoires des alentours de Genève, les limites ne se trouvent pas au niveau de l'eau potable, mais plutôt au niveau de la capacité auto-opératoire des rivières à la sortie des stations d'épuration. Dans ce secteur, on va être obligé d'arrêter la construction parce qu'en été, il n'y a plus que les sorties d'épuration dans les rivières. Les écrevisses à pattes

blanches n'aiment pas ça du tout ! Vous vous retrouvez avec toutes ces écrevisses sur le dos en très peu de temps. Ces limites, on va les retrouver dans d'autres domaines. On n'en parle pas, mais on doit se poser la question des limites sociologiques, pour ainsi dire, d'absorber un développement tel que celui que nous avons en ce moment. Vous, les élus du Grand Genève, pensez au fait qu'il y a des limites dans un territoire !

M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, office cantonal de l'eau, département du territoire, Genève. Je voudrais dire à M. de Rougemont : bienvenue dans la politique de l'eau ! On met un certain temps avant de comprendre à quel niveau se règlent quelles compétences. Mon exposé a présenté cette complexité, mais celle-ci ne doit pas être une complication. On a trouvé des arrangements, il y a eu de l'émulation. Maintenant, on a besoin de réguler de façon un peu plus condensée, moins dispersée, pour ne pas perdre de la ressource humaine ou de la ressource juridique, et non pas seulement de la ressource en eau.

Je vous fais part d'un témoignage qui m'étonne, mais qui est sans doute dû au fait que l'eau a toujours coulé en abondance dans notre territoire. Il nous manque un instrument qui est essentiel. On ne peut pas assurer la gestion d'une limite ou d'une ressource sans avoir un budget. Or, il manque un instrument extraordinaire que les ingénieurs en hydraulique ne nous fournissent pas dans la pratique quotidienne et qui est en train d'être développé au niveau international, à savoir un diagramme des flux. Quand vous avez 100% d'une ressource qui arrive par le Rhône dans le lac Léman et que le seul endroit où elle sort, c'est le barrage du Seujet, si vous n'arrivez pas à avoir un dessin qui exprime quels sont les pourcentages qui viennent de la nappe, qui viennent du glacier et des autres sources, vous ne pouvez pas commencer à proposer une décision au niveau politique. Il ne s'agit pas de réaliser des études supplémentaires. Il s'agit aujourd'hui de concentrer la donnée. Dans un système limité, il nous faut un outil qui nous permette de piloter, pas seulement juridiquement : en gouvernance, on a aussi besoin d'outils d'aide à la décision. Actuellement, quand vous avez une ressource, un usage, et que vous demandez que cette ressource soit utilisée pour autre chose, vous n'avez pas le diagramme des flux qui permet de déterminer si on est en mesure de réapprovisionner en fonction de la démographie qui va évoluer. Nous ne disposons pas de ces diagrammes et il devient vraiment urgent de les avoir. Quand on parle du bassin versant depuis le glacier jusqu'à la Camargue, il nous faut un diagramme des flux. Quand on parle du lac Léman, il nous faut un autre diagramme des flux, également pour l'Aire. C'est seulement quand on possédera cette vision qu'on pourra emboîter les

échelles et les systèmes. Pour le moment, on ne les a pas. On n'aboutira à un élément d'arbitrage que le jour où on saura de quoi on parle.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Comme le temps passe très vite et que vous aurez l'occasion de poursuivre la discussion de manière informelle tout à l'heure, je propose de donner la parole pour quatre questions supplémentaires avant de clore la séance.

M^{me} Dilara Bayrak, députée au Grand Conseil genevois. Merci beaucoup pour vos présentations. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir s'il y a une certaine vision transversale. Quand on parle de ces arrangements, est-ce qu'on parle aussi de tout ce qu'il y a autour de l'aménagement ? M. Gaud a évoqué les conséquences des limites. J'ai l'impression qu'on est vraiment très sectorisés et que cela contribue en partie au manque de dialogue entre les régions. M. Mulhauser dit qu'on dispose des outils politiques et juridiques, mais qu'il manque d'autres outils. En tant que jeune, je pensais que tout était en ordre. La notion de limite, on la connaît depuis longtemps : pourquoi est-ce qu'on ne se pose ces questions que maintenant ?

M. Christo Ivanov, député au Grand Conseil genevois. Ma question est liée aux STEP. On a vu que la STEP de Villette est proche du territoire d'Annemasse. Comment cela se passe-t-il au niveau de la collaboration entre ces deux STEP et également entre les STEP du canton de Vaud et du Pays de Gex ? Serait-il possible de savoir comment les choses se passent au niveau de la collaboration transfrontalière dans la gestion des eaux, notamment pour le traitement des polluants et micropolluants ?

M. Serge Bel, vice-président chargé du grand cycle de l'eau à Thonon agglomération. Je voulais revenir sur la tarification progressive. Mon conseil va voter, en décembre, une tarification progressive pour les habitants de mon agglomération, qui regroupe 25 communes et 90 000 habitants. On va passer au deuxième étage de la fusée avec une tarification sociale. J'aurais voulu avoir votre avis là-dessus. Au niveau de l'eau, la première chose, c'est la protection de la ressource, aussi bien dans la qualité que dans son volume. Je pense qu'il faut redonner à la nature ce qu'on lui prend tout le temps. Sur les deux dernières années de sécheresse, on s'est retrouvé dans un secteur où on a dû arrêter un captage. Ce captage a été redonné au Pamphiot, qui est situé dans le même quartier, pour que tout ce qui vivait dans ce cours d'eau puisse revenir à une situation normale.

M. Jean-Pierre Tombola, député au Grand Conseil genevois. Ma question concerne le partage d'expertise dans le domaine de la gestion de l'eau. En été 2023, il a été constaté que la nappe phréatique avait baissé à

Genève comme ailleurs. Il n'y a pas eu de décès lié au réchauffement climatique, mais dans certains pays africains que vous avez évoqués, notamment Madagascar ou le Sénégal, les conséquences du réchauffement sont considérables : on voit les animaux mourir, sans parler des pertes humaines. Dès lors, quel est votre rôle dans le partage d'expertises respectives et d'expérience dans le cadre de la coopération multilatérale ?

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Je propose de revenir à la première question, celle de la transversalité entre les questions des ressources en eau et les autres problématiques qui se posent.

M. Thierry Largey, professeur associé à l'Université de Lausanne, faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique. Cette question est fondamentale. Elle concerne directement les législatifs. Cela vous concerne donc tout particulièrement. Là encore, je m'intéresse au côté législatif et au côté juridique, mais c'est une question qui est ultrafondamentale, notamment dans le système helvétique où la cohérence législative n'est pas forcément l'élément qui saute aux yeux en premier lieu. Si, pour une politique publique, on vise dans une loi un objectif et qu'une autre loi vise un objectif qui est contraire au premier, on ne va pas forcément corriger les choses. C'est le rôle des législatifs, à mon avis, de veiller à ce que cette cohérence soit présente. Cette cohérence, c'est la transversalité. Pour la gestion des eaux, il s'agit de s'assurer qu'on n'ait pas des espèces d'électrons libres qui vont à l'encontre de l'objectif général, qui est ici un intérêt public manifeste. Quand je parle au niveau pratique de gestion intégrée des eaux, c'est une gestion qui est fondamentalement transversale. On ne s'intéresse pas qu'à l'usage de l'eau. Toute activité à incidence hydrique doit être intégrée dans cette gestion à l'échelle territoriale. Si on n'a pas ces deux aspects, à savoir au niveau législatif et au niveau de la mise en œuvre pratique, on n'y arrivera tout simplement pas. Tout cela nécessite de trouver le bon espace territorial et ensuite de créer cette transversalité, en ayant cette cohérence législative et de mise en œuvre. Si on n'a pas cela, on ne réussit pas. C'est précisément ce qui fait défaut actuellement dans la législation climatique : elle manque de cohérence.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Je ne peux malheureusement pas donner l'opportunité de rebondir sur ce point, sinon nous n'aurons pas le temps de répondre à toutes les questions, mais nous aurons l'occasion d'échanger durant la verrée. Je propose de passer à la deuxième question, sur la collaboration dans le cadre du traitement des micropolluants. Comment cela se passe-t-il concrètement au niveau des STEP ?

M. Gabriel Doublet, président d'Annemasse Agglo. Les choses se passent très bien. Les travaux sont en cours. D'ici quelques mois, on sera en mesure de traiter les micropolluants, parce qu'on aura joint le travail de nos deux stations d'épuration. Les effluents vont désormais tous passer par la STEP de Villette et les micropolluants seront traités à la sortie. C'est un travail qui est mené depuis un certain temps et qui implique une collaboration très forte entre les SIG et les techniciens d'Annemasse Agglo, mais cela ne se limite pas aux micropolluants. Cela fait déjà plusieurs années qu'on a des échanges très forts sur l'eau potable – on en a largement parlé –, mais aussi sur l'assainissement, puisqu'un certain nombre de hameaux du canton de Genève sont justement assainis par notre station d'épuration du côté français, et vice versa. On a donc l'habitude effectivement, au gré de la géographie et de la topographie, de travailler ensemble depuis longtemps. Je sais qu'on sait le faire et qu'on a du plaisir à le faire. On va donc continuer avec beaucoup de joie à travailler ensemble.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Je vous propose de passer à la troisième question, concernant la tarification sociale.

M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'eau, office cantonal de l'eau, département du territoire, Genève. Ce n'est pas la question la plus facile, surtout dans un système genevois où on étudie depuis un petit moment avec les SIG l'idée de proposer une tarification différente. On n'en est pas encore à la tarification sociale. On en est à une tarification qui serait plus incitative par segment de marché. Les différents profils sont ceux des propriétaires de maison individuelle, des locataires qui n'ont pas de compteurs individuels, des industries, des agriculteurs et enfin des régies immobilières au sens large. Le premier enjeu est d'abord de voir dans quelle mesure on arrive à permettre à chacun de ces segments d'avoir la lecture de sa propre consommation. Je pense qu'après, on pourra arriver à la question sociale. A partir du moment où on réétudie la grille tarifaire, on se renseigne, on fait un benchmark. On n'est pas les meilleurs dans ce domaine. En effet, Bruxelles a fait de la tarification sociale et va très loin. Mais cette démarche va aussi très loin dans l'administration des statistiques qui permettent ensuite de prendre une bonne décision.

Il faut se demander si on est prêt à mettre tout ça en place, avec les ressources humaines que cela nécessite. Est-ce qu'on demande aux SIG de le faire ? Si oui, est-ce qu'on le leur demande gentiment, ou alors de manière plus insistante ? Je ne vous fais pas un dessin s'agissant des questions qui se posent à ce niveau-là. On voit bien qu'on a un système hyperintégré aujourd'hui, avec peut-être aussi un défaut de transparence sur l'analyse des

prix de l'eau. Je pense que Genève, sur ce plan-là, est largement moins prête que d'autres territoires qui ont peut-être la chance d'être un peu plus petits pour tenter des expériences pilotes sur la tarification sociale. Je propose de discuter de manière plus approfondie lors de la verrée.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Nous allons passer à la dernière question, sur le partage d'expertises.

M^{me} Sibylle Vermont, cheffe suppléante de la section Affaires globales de l'Office fédéral de l'environnement. Quand on élabore des conventions ensemble, comme on est en train de le faire avec la France, l'idée est effectivement de pouvoir échanger sur les expertises. Ce n'est pas pour rien que nous avons organisé 17 séminaires ensemble pour vraiment pouvoir comprendre quels étaient les enjeux, spécialement au niveau de la régulation du lac. Par exemple, je vais exporter le cas des contrats de rivière dès la semaine prochaine à l'occasion d'un déjeuner organisé par notre ambassade au Kazakhstan avec les ambassadeurs des cinq pays d'Asie centrale. Lors de cette rencontre, nous devons leur présenter la coopération entre la Suisse et la France au sujet du Rhône. Le cas du Rhône les intéresse beaucoup, et j'ai très envie de leur présenter la façon dont on arrive à cofinancer des contrats de rivière entre la Suisse et la France, car c'est un très bon exemple. C'est aussi de cette manière qu'on amène l'expertise de la Suisse vers d'autres pays. Je participe à énormément de réunions internationales, notamment à Genève, car c'est là que se situe le secrétariat de la Convention d'Helsinki. Nous avons donc déjà, à de nombreuses reprises, partagé nos expertises sur la nappe du Genevois. Cet accord est l'un des plus cités au monde. On continue donc de mener ce genre de démarche.

J'aimerais aussi dire que ce n'est pas la Confédération qui signe seule un accord avec la France. Les cantons sont parties prenantes, ils font partie de la délégation de négociation. Il n'y a pas un texte qui sort de mon bureau sans qu'il y ait eu un accord de tous les cantons, de tous les offices. C'est donc un travail d'équipe. Rien n'est fait sans qu'il y ait un accord total des cantons. Nous avons établi des mandats de négociations qui ont tous été discutés avec les cantons. On élabore les choses ensemble. En Suisse, tout ce qui est régional est impliqué à fond dans le cadre des discussions au niveau bilatéral. On ne peut signer des accords qu'entre deux pays, mais tout est fait en commun. Cette expertise, je l'ai moi-même reçue à travers tous mes collègues pour pouvoir réfléchir sur un accord international. On ne peut pas mener cette réflexion si l'on n'a pas tous les éléments techniques en main. On fait ça aussi au sein de la Suisse, et avec la France. On a notamment expliqué comment on régulait le niveau du lac, car cet aspect était totalement inconnu pour la France. On échange et on va continuer à échanger. Lors de crises,

nous sommes censés nous concerter, aussi par rapport aux usages. On se concerte pour savoir comment, des deux côtés, on va agir pour gérer équitablement les usages. Par exemple, si l'on doit baisser certains usages, on échange pour savoir comment on le fait et sur quels territoires.

M^{me} Zelda Chauvet, modératrice. Merci de votre attention. Je remercie les intervenantes et intervenants pour leur riche expertise et leur partage d'expérience. On peut voir que l'envie est là. Les exemples de réussite sont également présents. Clairement, cela donne de l'espoir. Je redonne la parole à M^{me} la présidente pour un mot de conclusion.

M^{me} Céline Zuber-Roy, présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève. Un grand merci à M^{me} Chauvet pour la modération. Les membres de notre parlement savent à quel point il est difficile de gérer le temps ! J'ai un petit présent pour vous. *(M^{me} Céline Zuber-Roy se lève et remet un cadeau à M^{me} Zelda Chauvet.)*

Je remercie l'ensemble des intervenants qui nous ont fait le plaisir de venir et de nous offrir leur expertise, laquelle va enrichir les débats que nous aurons toutes et tous au sein de nos différents organes. *(M^{me} Céline Zuber-Roy remet un cadeau à chaque intervenant.)*

Pour finir, je remercie mes deux coprésidents des Assises, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à préparer cette rencontre. J'aurai également le plaisir de préparer les prochaines Assises, qui auront lieu le 23 mai 2024 et dont le sujet sera annoncé ultérieurement. Nous pourrions nous retrouver à cette occasion à Nyon. *(M^{me} Céline Zuber-Roy remet un cadeau aux deux coprésidents.)* Je vous invite maintenant toutes et tous à poursuivre la discussion lors de l'apéritif qui nous attend.

PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE AVENTURE FRANCO-GENEVOISE : LA GESTION D'UNE EAU QUI JOUE À TRANSFRONTIÈRE

Bernard Gaud

Ancien président de l'ARC Syndicat mixte (devenu le Pôle métropolitain du Genevois français)



• LE REJET DE FUEL LOURD DANS L'ARVE LA VEILLE DE L'OUVERTURE DE LA PÊCHE

- Février 1990
- Un camion-citerne qui vient remplir les cuves de fuel lourd du Perrier et qui, par erreur, branche la cuve déjà pleine, va boire un coup en attendant. Trouve sa cuve vide au retour, plie ses tuyaux et s'en va avec le cœur tranquille d'avoir fait son travail
- Le fuel, lui, s'est échappé par le trop-plein, a rejoint l'égout pluvial voisin pour se déverser dans l'Arve
- Une opération qui mobilise beaucoup de secouristes, arrête les pompages et la réalimentation en Suisse
- Me donne la joie avec mon équipe de 5 personnes de nettoyer à la spatule de peintre 1 km de collecteur de 900 mm



3

• UNE HISTOIRE ANCIENNE ET TRANSFRONTALIÈRE

- LA SOURCE DES EAUX BELLES À ÉTREMBIÈRES
- 1881: rachat des installations des moulins « des rentiers genevois » qui décident de la transformer en installation de production d'eau
- 1882: demande d'eau des communes de Jussy et Presinge
- 1883: constitution de la société des Eaux Belles pour fournir de l'eau aux communes françaises et suisses voisines (il y a 140 ans)
- LES FORAGES DE VEYRIER EN LIMITE DE LA NAPPE FRANCO-SUISSE et LES CONSÉQUENCES
- En 1955 l'exploitation commence sans trop de préoccupation pour la gestion de la nappe (suivront ensuite les forages de St-Julien et Viry)
- En 1970 effondrement de la nappe dû aux sur-pompages sans gestion coordonnée de l'aquifère



4

L'AVENTURE DE LA RÉALIMENTATION DE LA NAPPE

- De 1970 à 1974, Gad Emberger mène des études et des essais qui aboutissent à la construction de l'usine de réalimentation de Vessy (parmi les premières dans le monde) à partir des eaux de l'Arve dont chacun sait que le BV est à 95% en France
- D'autre part, puisque les utilisateurs sont en France et en Suisse, comment répartir les coûts d'investissement et de fonctionnement ?
- Les négociations aboutissent à un accord du 9 juin 1978 : l'Arrangement relatif à la protection et à la réalimentation de la nappe franco-suisse du Genevois (ARRANGEMENT), signé entre le Canton et le Préfet de Haute-Savoie
- Une première mondiale

5

UN DÉMARRAGE CHAOTIQUE DU FAIT DES POLLUTIONS CHIMIQUES DE L'ARVE

- POLLUTION PAR DES MÉTAUX LOURDS : CHROME, NICKEL, CADMIUM, HYDROCARBURES ET EXCÈS DE TURBIDITÉ, VENUS DE FRANCE
- LE TRANSFRONTALIER S'IMPOSE DONC COMME LE FACTEUR PRINCIPAL DE LA RÉUSSITE
- APRÈS DES ANNÉES D'ANALYSES, DE COMBAT, AVEC L'AIDE DE L'AGENCE DE BASSIN, LA MISE EN CONFORMITÉ DES USINES DE TRAITEMENT DE SURFACE DE LA VALLÉE, OU MÊME UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE À ANNEMASSE, ATTÉNUÉ PUIS RÈGLE LE PROBLÈME
- ON PEUT DORER LES VANNES DANS LES INSTALLATIONS GENEVOISES OU MÊME LES TRIPLER, SI L'EAU QUI VIEN DE FRANCE EST INAPPROPRIÉE, ON N'ABOUTIRA À RIEN

6

LA COMMISSION D'EXPLOITATION, CLEF DE LA RÉUSSITE

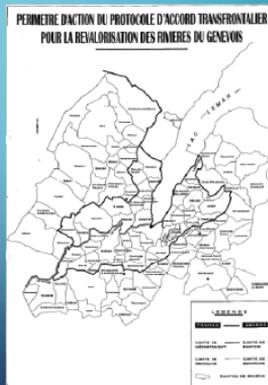
- Composée de techniciens et de gestionnaires qui savaient de quoi on parlait (des passionnés : Fouxlor, Giacasso, Luyet pour les SIG, Martin ou Ph. Matthey pour le canton et des Français de même passion conduits par le sous-préfet Lannaud, vrai pro du transfrontalier et de la réalimentation)
- Une régularité et une précision digne de l'horlogerie genevoise
- Un ordre du jour tenu avec fermeté
- Une transparence véritable
- Avec un bémol concernant le quota gratuit de 2 000 000 m³ qui avait tendance à démobiliser les Français tant qu'ils ne l'atteignaient pas, voire à jouer sur d'autres ressources ou entre collectivités pour ne pas l'atteindre
- Cet accord a été renouvelé 30 ans plus tard le 18 décembre 2007 avec les collectivités françaises devenues compétentes à la place du préfet pour la France



7

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSFRONTALIER POUR LA REVALORISATION DES RIVIÈRES DU GENEVOIS DU 4 DÉCEMBRE 1997

- UN PÉRIMÈTRE QUI S'ÉLARGIT (AIN ET HAUTE-SAVOIE) (GENEVOIS + UNE PARTIE DU CHABLAIS ET LA BASSE VALLÉE DE L'ARVE)
- TOUTES LES AUTORITÉS FRANÇAISES PARTENAIRES AU CÔTÉ DE CLAUDE HAEGI, REPRÉSENTANT LE CANTON
- ÉTAT X3, RÉGION, DÉPARTEMENTS X2, LES COLLECTIVITÉS X, L'AGENCE DE BASSIN
- DURÉE PRÉVUE : ENVIRON 10 ANS
- LA PRÉPARATION DU TERRAIN POUR LES FUTURS CONTRATS DE RIVIÈRES PUISQUE L'ACCORD RESPECTE LES 4 VOILETS DE CETTE PROCÉDURE FRANÇAISE
- PARTICIPATION SYMBOLIQUE DU CANTON AU PREMIER CONTRAT DE RIVIÈRE ARVE



8

CONTRAT DE RIVIÈRES ENTRE ARVE ET RHÔNE

- SOUMIS AU COMITÉ NATIONAL D'AGRÉMENT LE 13 OCTOBRE 1988 (SOUTIEN DU PROJET AVEC R. CRAMER DANS LES GRENIERS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT)
- PUIS DÉFENDU AU COMITÉ D'APPROBATION À LYON
- SIGNÉ LE 13 OCTOBRE 2003 ET MIS EN OEUVRE DANS LES ANNÉES QUI ONT SUIVI

9



10

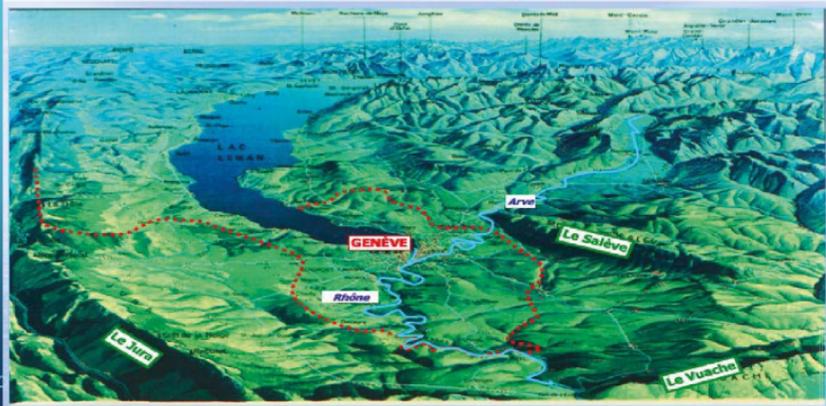
LES CONTRATS DE RIVIÈRES DU PAYS DE GEX

- LE PREMIER RÉALISÉ DE 2004 À 2011 AVEC LE SUCCÈS DE RETOUR À LA QUALITÉ DE L'ALLONDON ET DE LA TRUITE SUR LA VERSOIX
- LE DEUXIÈME CONTRAT PAYS DE GEX-LÉMAN, SIGNÉ EN 2016 ET INTÉGRÉ AU CONTRAT UNIQUE ENVIRONNEMENTAL MANDEMENT PAYS DE GEX
- CES CONTRATS NE SONT PAS DE LONGS FLEUVES TRANQUILLES : COMME TOUTES LES PROCÉDURES TRANSFRONTALIÈRES, ILS NÉCESSITENT ACHARNEMENT, PASSION POUR LE SUJET DE LA PART DES TECHNICIENS ET DES ÉLUS, CONTINUITÉ ET PERSÉVÉRANCE. LE PROFIL DE L'ACTEUR TRANSFRONTALIER EN EAU (ET ENCORE PLUS POUR LE RESTE) EST PLUTÔT CELUI DU MARATHONIEN ET PAS CELUI DU SPRINTER

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSFRONTALIER POUR LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

- SIGNÉ LE 3 DÉCEMBRE 2012 (LOTTAZ ET WISARD)
- DURÉE : 15 ANS (2027)
- LE PÉRIMÈTRE INTÈGRE CETTE FOIS LE DISTRICT DE NYON ET L'ÉTAT DE VAUD ET EST PARTIE PRENANTE DU GRAND GENÈVE. LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARC EST SIGNATAIRE AU TITRE DE SA MISSION DE COORDINATION EAU DANS LES PROJETS D'AGGLO
- ON DÉPASSE LES SEULES RIVIÈRES POUR S'OCCUPER DES MILIEUX AQUATIQUES EN GÉNÉRAL
- LE COMITÉ DE SUIVI PREND LE NOM DE COMMUNAUTÉ TRANSFRONTALIÈRE DE L'EAU ET JE LAISSERAI GILLES MULHAUSER NOUS EN PARLER, CAR IL NE SUFFIT PAS DE CRÉER UNE INSTANCE, IL FAUT QU'ELLE FONCTIONNE

EN CONCLUSION

Le bassin franco-genevois

13

L'EAU SE MOQUE DES FRONTIÈRES

- SUR NOS TÊTES, DANS LES NUAGES
- DEVANT NOS YEUX, DANS LES RIVIÈRES ET LES LACS
- SOUS NOS PIEDS DANS LES NAPPES SOUTERRAINES
- L'EAU SE DÉPLACE ET S'ÉCOULE SELON LES SEULES LOIS DE LA GRAVITÉ ET DE LA THERMODYNAMIQUE (ÉVAPORATION ET CONDENSATION)
- NI BARRIÈRES, NI MURS, NI BARBELÉS, NI DOUANIERS, NI POLICE DES FRONTIÈRES, NI MÊME BARRAGE N'Y CHANGERONT RIEN
- ON PEUT FAIRE TOUTES LES COMMISSIONS QUI SE RÉUNISSENT POUR QUELQUE CHOSE OU POUR RIEN, C'EST ELLE QUI COMMANDE

14

LES PROBLÈMES D'EAU SONT DEVANT ET NON DERRIÈRE

- POLLUTIONS ANCIENNES OU NOUVELLES (PERCHLORATES, HORMONES, PESTICIDES...)
- BESOINS GRANDISSANTS DANS UNE AGGLOMÉRATION QUI COMPTE DÉJÀ PLUS D'UN MILLION D'HABITANTS
- CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI AUGMENTE LES POINTES DE CRUE (ATTENTION À CELUI QUI EST EN AVAL : GENÈVE) ET DIMINUE LES DÉBITS D'ÉTIAGE ET LES CAPACITÉS AUTOÉPURATRICES DES RIVIÈRES
- LA TEMPÉRATURE DES RIVIÈRES AVEC LA NÉCESSITÉ DE REFROIDISSEMENT D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- LA GÉOTHERMIE QUI EST EN RECHERCHE

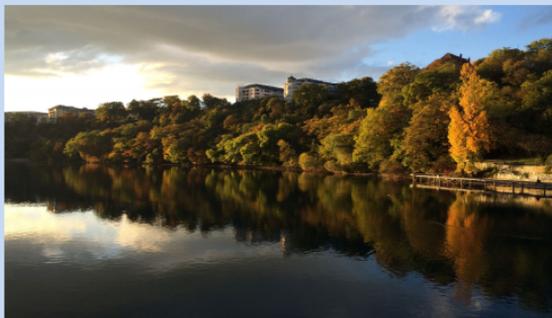
15

ALORS CE N'EST PAS LE MOMENT DE FAIRE « POUR DU SEMBLANT » DANS LA GESTION TRANSFRONTALIÈRE DE L'EAU

- Nous avons acquis un savoir-faire et des méthodes de coopération éprouvées, renforçons-les, adaptons-les aux nouveaux défis.
- Ne dépassons pas les limites hydriques de notre territoire par une fuite en avant inconsidérée en matière de développement économique, d'augmentation démographique incontrôlée. Le territoire et ses capacités sont finis. À la fin, c'est lui qui s'imposera.

16

Contexte et enjeux actuels de la politique publique de l'eau au niveau FVG



Gilles MULHAUSER,
Directeur général, Office cantonal de l'eau,
Département du territoire, Etat de Genève



Assises transfrontalière des élus du Grand Genève
9 novembre 2023

Octobre 2023 - Page 1

Introduction

- Situation territoriale (géomorphologie, hydrographie)
- Gestion de la ressource - Politique publique de l'eau
→ quelques notions utiles
- Hiérarchie(s) des services et usages
- Le glissement des enjeux (hier, aujourd'hui, demain)
- Que nous manque-t-il pour administrer/gouverner de façon ajustée ?



Octobre 2023 - Page 2

GENEVE est d'abord un canton agricole, d'eau et de nature



Le réseau hydrographique est **transfrontalier**

Le Grand Genève est proportionnellement encore plus nature et agricole



Topographie et hydrologie: 13% du territoire

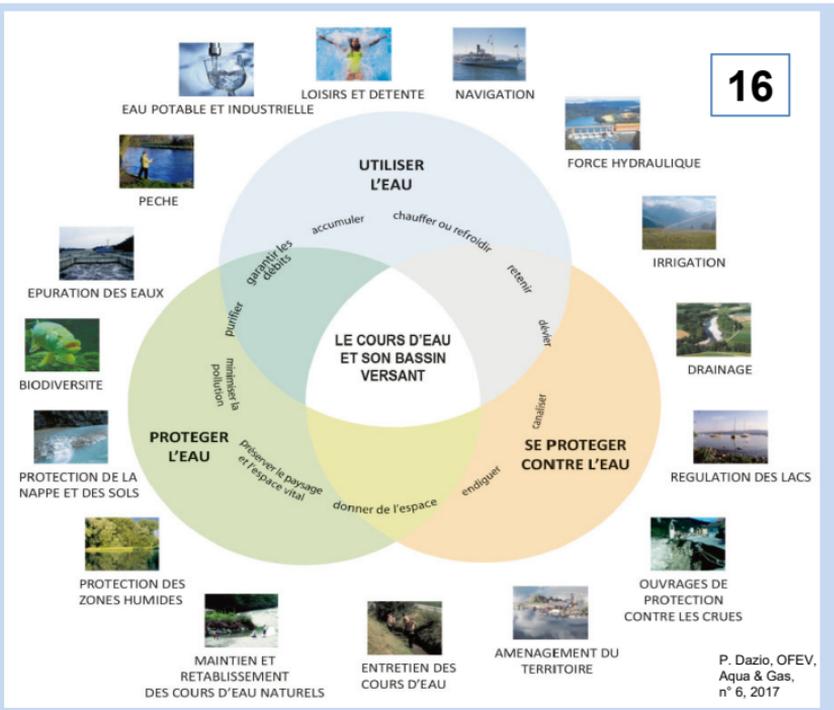
Végétation: 41 %

Agriculture: 33%

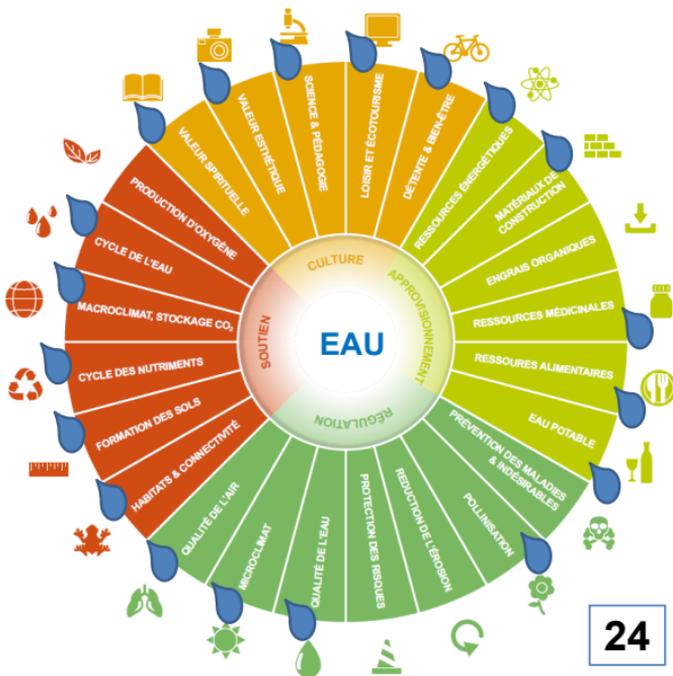
et le bâti: 13%

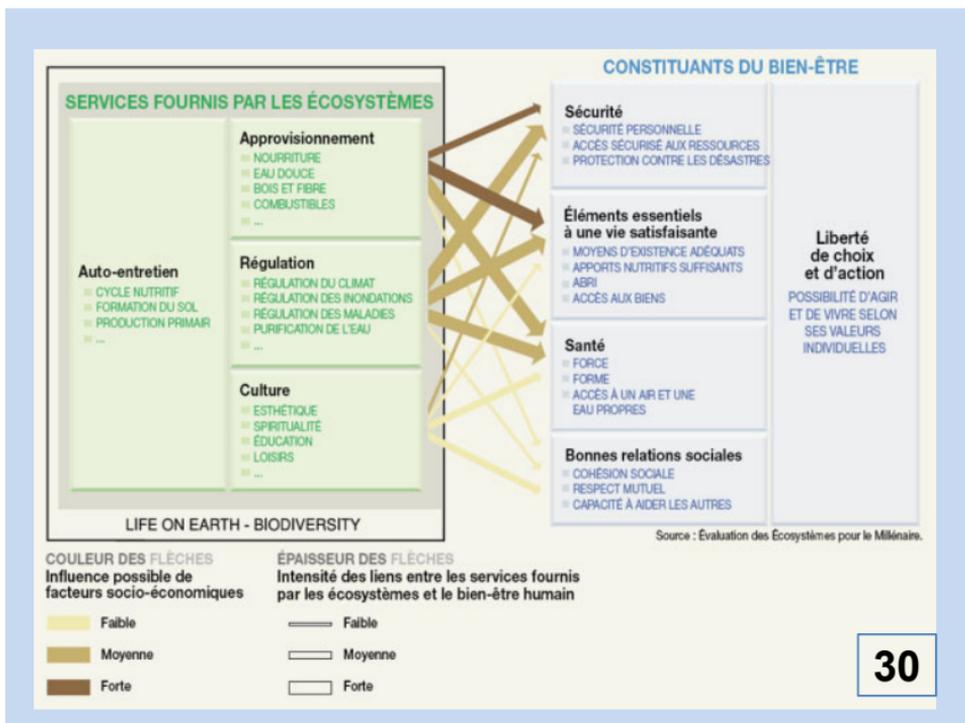
Les polarités urbaines ont une qualité augmentée grâce aux ressources naturelles et rurales qui les entourent

**Politique publique de l'eau :
une gestion intégrée ? ...!**



**Services écosystémiques :
L'eau est partout (ou presque)!**



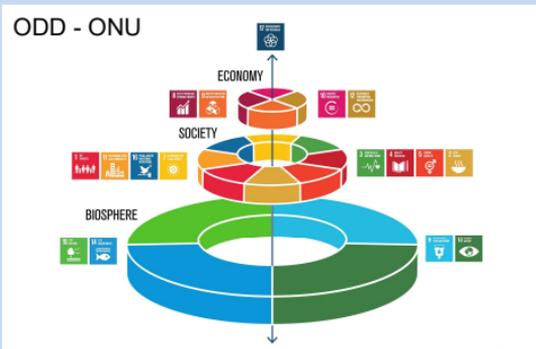


20

Mise en œuvre de la PPEau : Un dialogue entre services et usages

Service / Usage		Rôle de l'Etat de Genève			
		Réguler	Observer	Sensibiliser	Réaliser
	Domeau (2003 - 2015)				
	DGEau (2016 - 2018)				
	OCEAU (2019 - 2023)				
1	Cycle hydrologique	1°	1°	1°	
2	Milieux naturels, services écosystémiques	1°	1°	1°	1°
3	Espèces, biodiversité	2°	2°	1°	
4	Pêche	1°	2°	1°	1°
5	Charriage, extraction de sédiments	1°			
6	Eau potable	1°			
7	Irrigation	2°			
8	Drainage	2°			
9	Hydroélectricité	1°	1°		
10	Hydrothermie	1°			
11	Usages industriels (autres)	1°		1°	
12	Navigation				1°
13	Nautisme	1°			1°
14	Baignade	1°	1°	1°	1°
15	Rafraîchissement urbain	1°		1°	
16	Loisirs, détente				1°
17	Culture, inspiration		2°	1°	
18	Eaux usées, rejets	1°	1°	1°	1°
19	Lutte incendie				
20	Prévention contre les risques et les dommages	1°	1°	1°	1°

Un soutien mutuel/dialogue à 3 niveaux



VTT : MENAGER ----- REGENERER ----- FAIRE ENSEMBLE
 Stratégie Eau : PRESERVER ----- VIVIFIER ----- PARTAGER

MAIS QUELLES PRIORITÉS DANS CETTE COMPLEXITÉ ?

- USAGES versus REGULATION ÉCOLOGIQUE
- PERIODE NORMALE ----- VIGILANCE ----- CRISE
- HIERARCHISATION(S) selon règles CHAQUE COLLECTIVITÉ ?

Compartiments, Thème	Protocole d'accord transfrontalier (2012)	Gouvernance transfrontalière F - CH (rapport préparatoire 2015)	SAGE Arve (synthèse 2018)
Gouvernance et organisation	Aporter des réflexions sur situations de crise	3.1 Les transferts inter-bassins Un organe commun d'échange ou de décision ?	Partage ressources, aide acteurs locaux protection ZH, gestion crise crues Mise en compatibilité, élaboration de règlements.
Législation, planifications			Mise en compatibilité, élaboration de règlements.
Systèmes d'information, géomatique			Échange de données, mise en compatibilité, élaboration de règlements.

Compartiments, Thème	CIPEL	GIEau	CLE SAGE Arve	COPILs des Contrats-territoires	Autres instances, outils
Gouvernance et organisation	Coordination d'intérêt	Coordination acteurs	Partage ressources, aide acteurs locaux, gestion crise crues		
Législation, planifications	Recommandations		Mise en compatibilité, élaboration de règlements	X	
Systèmes d'information, géomatique	Banque de données, tableau de bord avec indicateurs	Information mutuelle	Acteurs de connaissance (CE, ZH, rappers, experts)	X	
Préservation/gestion/renaturation des écosystèmes aquatiques et de leur biodiversité	T11		ÉP - renaturation ZH, contributeurs CE, biozones	X	
Exploitation halieutique, pêche	T9	-			Commission internationale pêche Léman
Hydrométrie		Echange données, méthodes	Stations de mesure	Etudes	
Physique des eaux	Surveillance température		Étude transport solides		Protocole gestion sédiments Rhône
Protection des biens et des personnes, adaptation aux variations extrêmes			Régimes d'inondation et transit, travaux protection, zones réglementées	X	
Gestion des eaux pluviales (et grises)	T4	X		X	
Chimie et biologie des eaux	T8		Campagne Arve Pure		
Protection des eaux	01 - Interdiction an en de pollution		Protection des rivières		
Approvisionnement en eau potable	T2	X	Economies d'eau, rappels étiologiques		Commission étiologique Rhône

Les services écosystémiques et usages ne sont pas distribués de façon homogène

Service/Usage	LAC LEMAN	RHÔNE	ARVE	VERSÖK	ALLONDON	AIRE	DRIZE	LAIRE	SEYMAZ	FORON	HERMANE	NANT D'AVRIL LAC DES VERNES	MARQUET GOBE, VENGËRON
A Cycle hydrologique	+++	++	++	++	++	+ à -	-	-	+	+	+ à -	+	+ à -
B Milieux	++	+++	+	++	+++	++	+	++	++	+	+	+	+ à -
C Espèces	++	++	+	++	+++	+	+	++	+	+	+	- à +	- à +
D Pêche	++	+ à -	++	+++	+++	+ à -	+	+ à -	+	+ à -	+ à -	-	-
E Sédiments	0	++	+++	+	++	+	+	0	0	0	+	0	0
F Eau potable	+++	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G Irrigation	(++)	(+)	0	0	0	+	+	0	0	0	0	?	0
H Drainage	0	0	0	0	0	+	+	0	+	0	0	?	+
I Hydroélectricité	0	+++	+	+ à 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
J Hydrothermie	+++	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
K Usages industriels	0	++	++	0	0	-	0	0	0	0	0	+	0
L Navigation	+++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M Nautisme	+++	++	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N Baignade	+++	++	0	0	++	+ à -	0	0	0	0	0	0	0
O Rafraîchissement	0 à +	0 à +	+	+	0	+	+	0	+	0	0	0	0
P Loisirs, détente	++	++	+	++	++	++	+	+	++	+	+	- à +	+
Q Culture, inspiration	+++	++	+	++	+++	+	+	++	+	++	+	?	?
R Eaux usées, rejets	++	+++	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0
S Lutte incendie	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T Prévention risques	+	++	+++	+	0	+	0	0	+	+	0	0	0

Octobre 2023 - Page 11

L'eau : une longue tradition de coopération

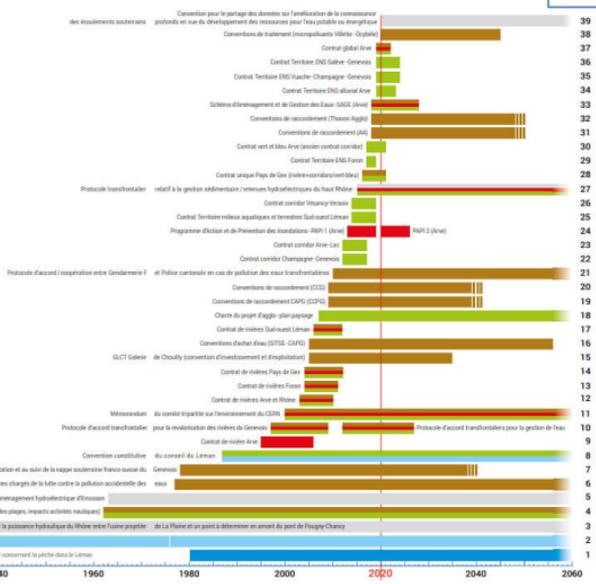
40

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Dans une perspective essentiellement descriptive, cette section vise à présenter une brève analyse historique de la gestion transfrontalière de l'eau dans le périmètre du Grand Genève.

Il s'agit d'observer dans les grandes lignes comment ce catalogue d'outils de gestion transfrontalière de l'eau s'est développé depuis maintenant plus de 40 ans.

La frise historique ci contre récapitule cette chronologie. Elle liste les grands thèmes des outils développés au fil du temps (usage urbain / pêche / navigation commerciale et tourisme / énergie / environnement, loisirs et paysage / sécurité des biens et des personnes), spécifie les dates de mise en œuvre et les différentes parties prenantes.



Il n'y aurait donc plus qu'à compléter ...!

- Il manque des données et des cartographies concernant certains services et usages :
 - Infrastructure écologique bleue
 - Eaux pluviales en ville, dont les risques de ruissellement
 - Modèles sur diminution de la ressource
- Mais aussi:
 - La mise en commun de données encore dispersées
 - Des scénarii pour des événements climatiques disruptifs
 - Plusieurs valeurs de coûts et de revenus
 - Une vision et stratégie partagées au niveau transfrontalier
- Deux exemples de travail actuel en commun

Octobre 2023 - Page 13

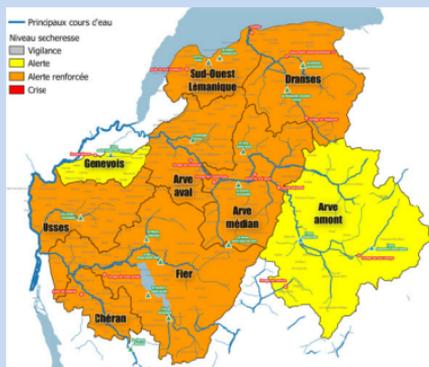
Besoins – Ressources en eau potable

- En 2020 : Plus de **100 millions de m³ prélevés**, soit 270 000 m³/j en moyenne
- Mix des ressources sur le territoire:
 - Léman (55%)
 - Nappes (30%)
 - Sources (15%)
- Croissance démographique forte (+27% en 2040) = **augmentation des besoins en eau** (minimisation possible par les économies d'eau)



PÉNURIES, SÉCHERESSES (I)

Arrêtés préfectoraux 2023



En parallèle: peu de mesures de restrictions sur Genève car unique mécanisme sécheresse GE = mise à ban

Octobre 2023 - Page 17

PÉNURIES, SÉCHERESSES (II)

- Lancement en mars de la campagne [Oh Mon Eau](#) sur les éco-gestes (économies d'eau et pollutions)
- Comité sécheresse pilote OCEau → efficacité confirmée et à pérenniser
- Mise à ban de l'Allondon (cours d'eau transfrontalier avec l'Ain) du 16/07 au 30/09
 - La mise à ban protège le cours d'eau sur un linéaire fixé en restreignant tous les usages dans l'eau (pêche, baignade, etc..)
 - La mise en ban est surveillée par les gardes natures cantonaux
 - Impact difficilement évaluable
- Ajout d'eau du réseau dans la Drize (8L/s) pour soutenir le débit d'étiage
- OCEau intégré aux comités départementaux des ressources en eau Ain et Haute-Savoie



Octobre 2023 - Page 18

PÉNURIES, SÉCHERESSES (III)

- Ancrage dans la Loi sur les eaux afin de pouvoir procéder à des restrictions et des arbitrages sur les usages – dépôt du projet de loi juin 2024
- Projets de soutien au débit d'étiage
 - Réalimentation de la nappe de l'Aire – en projet définitif
 - Bassin de crue sur la Drize – en faisabilité
 - Réutilisation des eaux d'hydrothermie
- Négociations transfrontalières
 - Mise en place de débits réservés pour les cours d'eau transfrontaliers
 - Utilisation des retenues collinaires existantes en soutien au débit d'étiage
 - Possibilité de cofinancement des actions transfrontalières de soutien aux débits d'étiage
- Intégrer DDT Ain et Haute-Savoie au suivi sécheresse OCEau

Octobre 2023 - Page 19

SYNTHESE

L'eau soutient le métabolisme écologique, social et économique de tout notre territoire

Besoin de condenser les nombreux outils et groupes de travail (en particulier pour la collectivité qui est en position d'articulation et de rotule ...!)

Les ressources sont encore abondantes, mais un cours d'eau, une nappe peut être à sec à quelques kilomètres du lac, du Rhône ou de l'Arve.

La métaphore du château d'eau risque de se fissurer ...

- Hier : assainissement, cours d'eau
- Aujourd'hui : compléter les connaissances, sensibiliser
- Demain : économiser, arbitrer

Octobre 2023 - Page 20

PERSPECTIVES

Nous en savons déjà beaucoup et avons une longue expérience, mais

pour bien faire dialoguer les prestations attendues de la part des ressources en eau dans notre territoire

entre PRESERVER et PARTAGER, il va falloir encore :

- Améliorer la compréhension du métabolisme global (cycles, flux, volumes, contaminations, régulation écosystémique, équilibres financiers, etc.)
- Faire prendre conscience (valeur, rareté), économiser
- Optimiser, augmenter la cohérence entre les usages
- Au besoin, hiérarchiser et arbitrer

Octobre 2023 - Page 21

Pour y répondre, une coopération transfrontalière à redéployer



Propositions:

- Une coordination politique et technique, des moyens, une stratégie et un plan d'action
- Des projets d'intérêt commun s'inscrivant dans une stratégie globale
- Un nouveau protocole d'accord adapté aux enjeux actuels et futurs (et aux usages du territoire)

Octobre 2023 - Page 22

Une Stratégie pour prioriser l'action : un exemple sur GE

1 VISION

Respecter l'eau, vivre par l'eau et partager l'eau pour soutenir le vivant et la santé par des actions cohérentes, coordonnées et efficaces fédérant les différents acteurs de l'eau et sensibilisant le public à l'importance d'une utilisation consciente, mesurée et rationnelle de l'eau.

3 MISSIONS COLLECTIVES

①

RESPECTER

Conscientiser l'utilisation de l'eau & protéger les eaux souterraines et de surface

②

VIVIFIER

Vitaliser le réseau Eau-Sol-Biodiversité Renaturer-sécuriser les lacs et cours d'eau

③

PARTAGER

Partager & distribuer l'eau pour les différents usages et fonctions

12 AXES STRATÉGIQUES COMMUNS ET COHÉRENTS

- 1 **OBSERVATION & EVALUATION**
des systèmes aquatiques (quantité et qualité)
- 2 **PRÉSERVATION**
des eaux (masses d'eau) et du vivant
- 3 **VULGARISATION & SENSIBILISATION**
Au respect, usages et bienfaits de l'eau
- 4 **ANIMATION & COORDINATION**
Territoriale par bassin versant - vivant
- 5 **RENATURATION**
du Lac, des cours d'eau et autres éléments trame bleue
- 6 **SÉCURISATION**
des personnes et des biens contre les dommages dus à l'eau
- 7 **VALORISATION**
de l'eau dans l'espace urbain
- 8 **GESTION**
Des ressources aquatiques
- 9 **APPROVISIONNEMENT & ASSAINISSEMENT**
de l'eau domestique par temps normal et en crise
- 10 **RÉGULATION & EXPLOITATION**
(énergie, chaleur, fraîcheur, irrigation agricole, besoins industriels...)
- 11 **UTILISATION**
des eaux publiques
- 12 **COOPÉRATION & SOLIDARITÉ**
Transfrontalière et internationale

Merci de votre attention



Atelier politique Eau transfrontalier

Après 4 CTeau techniques depuis 2020, les acteurs souhaitent une orientation politique

Objectifs:

- Echanger sur les enjeux et les usages prioritaires du territoire
- Ebaucher la vision commune et la stratégie dont découleront un plan d'action
- Construire la coordination politique et technique
- Définir les moyens de la mise en œuvre: humains, financiers et administratifs

Position de l'assemblée du GLCT pour le lancement de la nouvelle collaboration de l'eau → atelier politique début 2024

Le Grand Genève comme laboratoire *in situ* des pratiques de gestion transfrontalière de l'eau

Assises transfrontalières des élus du
Grand Genève, 9 novembre 2023

Christian Bréthaut
christian.brethaut@unige.ch



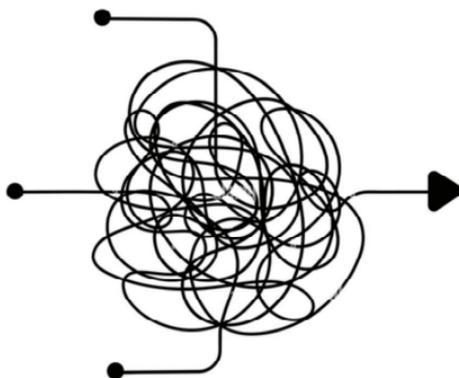
**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

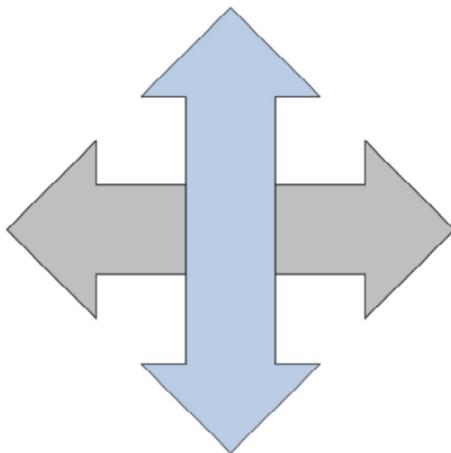


United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



UNESCO Chair in Hydropolitics
at the University of Geneva





3



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



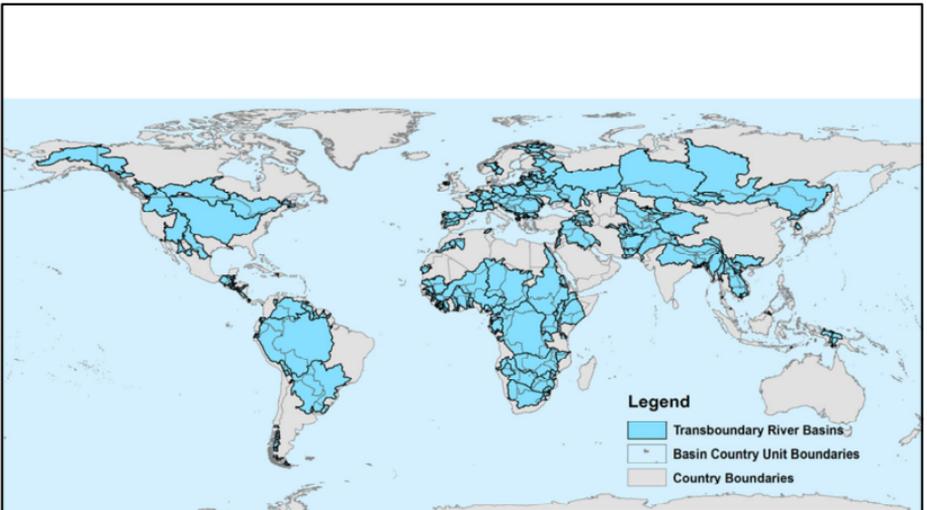
4



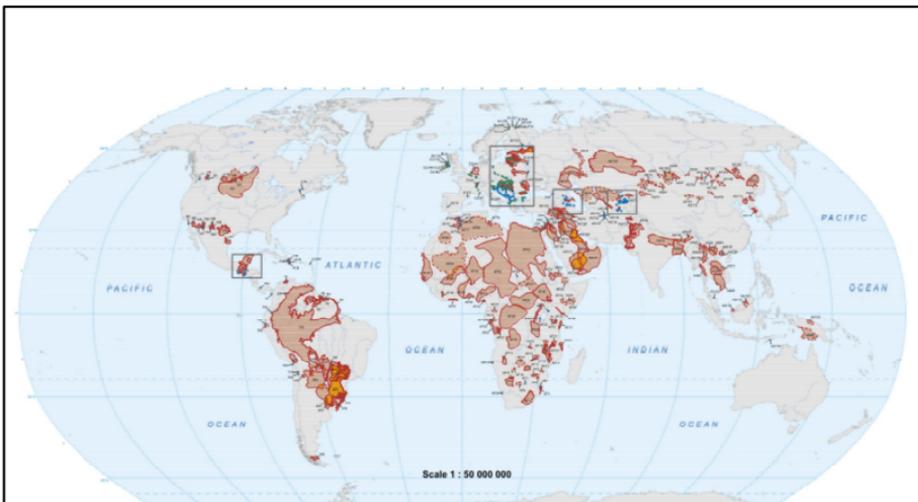
UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



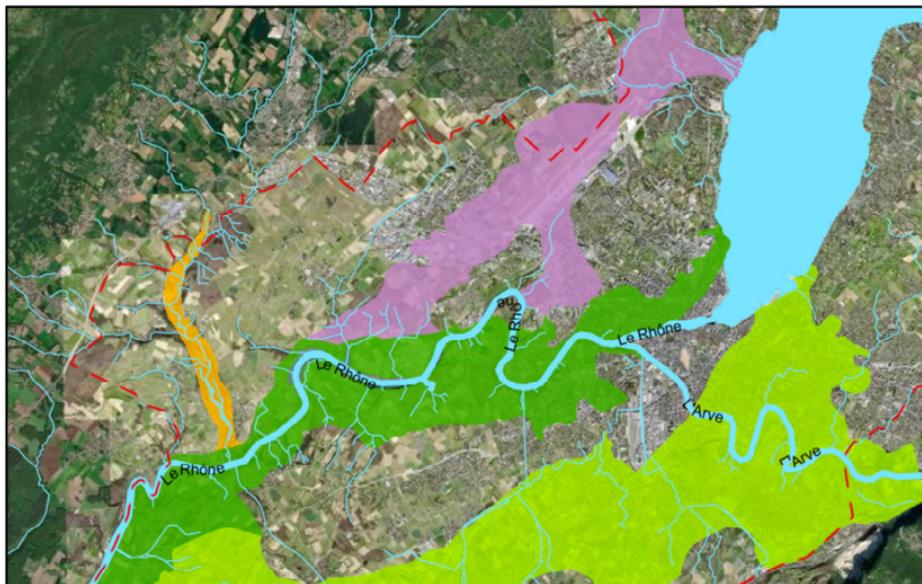
UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



7

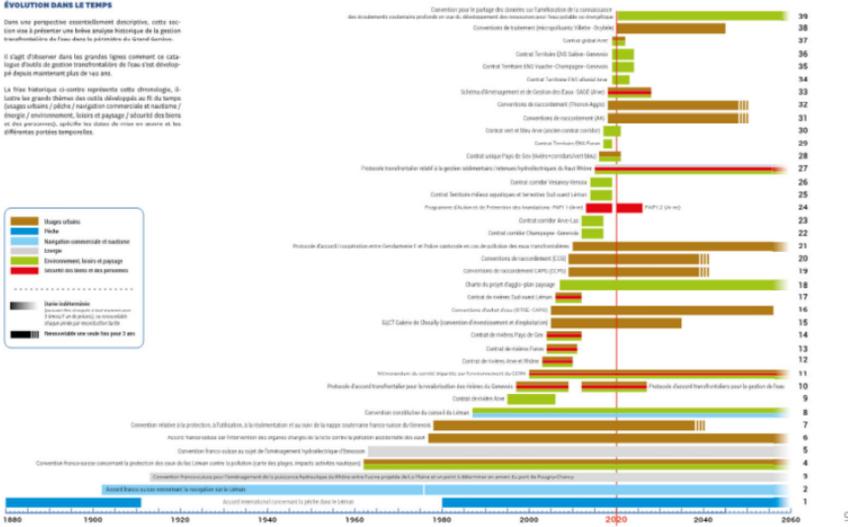


ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Dans une perspective chronologiquement ascendante, cette section vise à présenter une brève analyse historique de la gestion transfrontalière de l'eau dans le périmètre du Grand Genève.

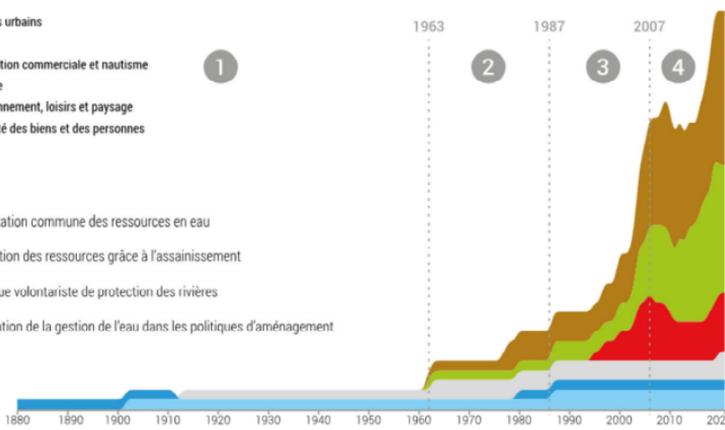
Il s'agit d'insister dans les grandes lignes comment se situe l'axe d'évolution transfrontalière de l'eau et d'identifier, au moins pour l'instant, les différents points temporels.

La ligne historique ci-dessous représente cette chronologie. Il s'agit des grands thèmes des outils développés au fil du temps (usage urbain / pêche / navigation commerciale et maritime / énergie / environnement, loisirs et paysage / sécurité des biens et des personnes), appliqués les uns de suite en arrière et les différents points temporels.

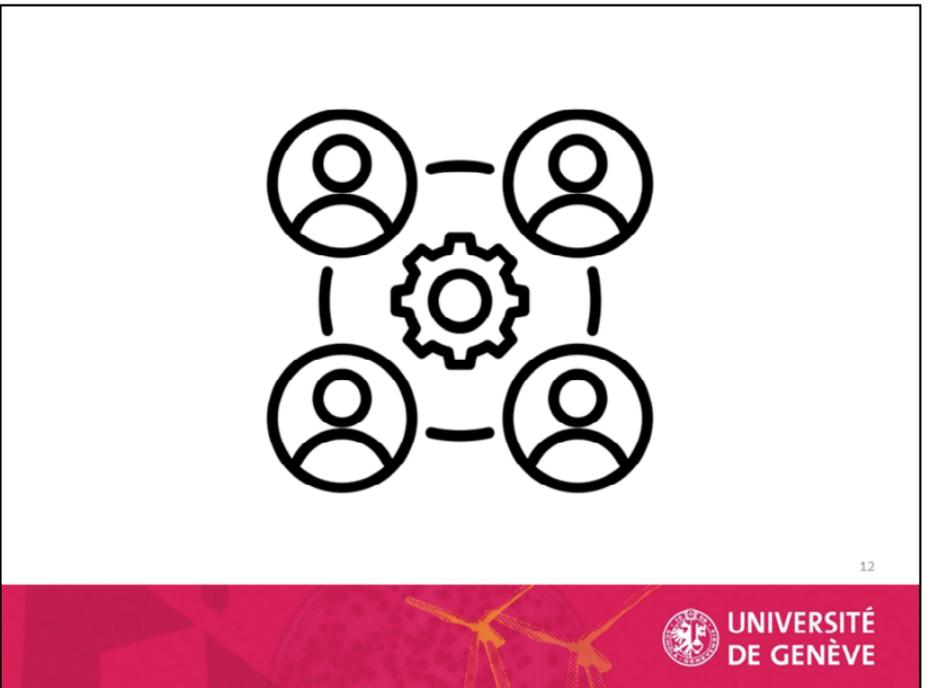
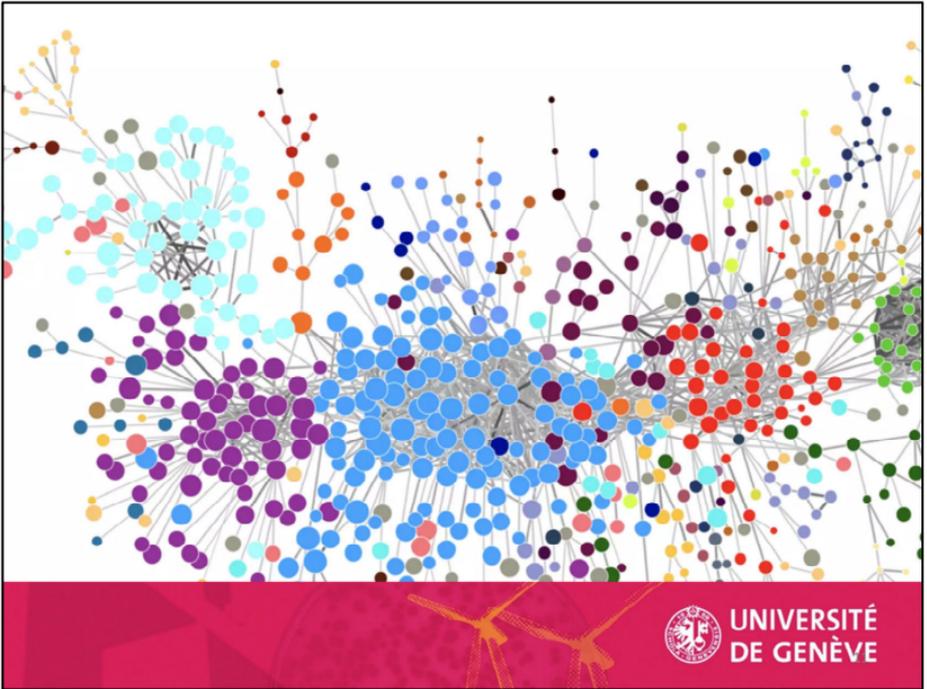


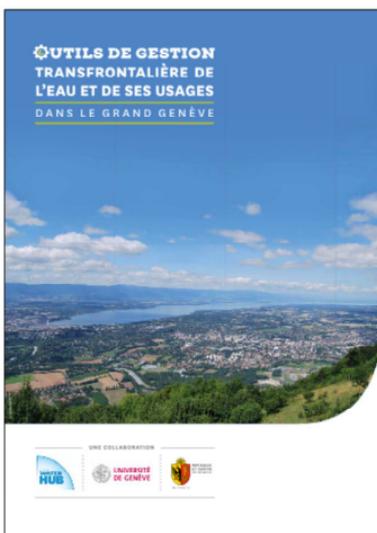
- Usages urbains
- Pêche
- Navigation commerciale et maritime
- Énergie
- Environnement, loisirs et paysage
- Sécurité des biens et des personnes

- 1 Exploitation commune des ressources en eau
- 2 Protection des ressources grâce à l'assainissement
- 3 Politique volontariste de protection des rivières
- 4 Intégration de la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement



Source: Bréthaut et al., 2022





13



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE